

# RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT 2023 - 2024



## Table des matières

|                                                                                                                                |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Table des matières .....                                                                                                       | 2  |
| Abréviations .....                                                                                                             | 3  |
| Liste des tableaux.....                                                                                                        | 4  |
| Liste des annexes.....                                                                                                         | 4  |
| Introduction .....                                                                                                             | 5  |
| Contexte de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC en 2023 et 2024.....                                                             | 5  |
| I. Evaluation Générale de la performance .....                                                                                 | 7  |
| 1.1. Condensé des activités réalisées au cours des Exercices 2023 et 2024.....                                                 | 7  |
| 1.2. Evaluation du fonctionnement du Comité National.....                                                                      | 11 |
| II. Evaluation des progrès accomplis par rapport aux Exigences de l'ITIE.....                                                  | 12 |
| 2.1. Engagement des parties prenantes (Exigences 1.1 à 1.4) .....                                                              | 12 |
| 2.2. Transparence (Exigences 2 à 6) .....                                                                                      | 13 |
| 2.3. Résultats et impact .....                                                                                                 | 14 |
| III. Evaluation du niveau d'exécution du Plan de Travail.....                                                                  | 16 |
| 3.1. Evaluation du niveau d'exécution du Plan de Travail Triennal 2021-2023 .....                                              | 16 |
| 3.2. Processus d'adoption du Plan de travail triennal 2024-2026 .....                                                          | 17 |
| 3.3. Evaluation du PTBA 2024 .....                                                                                             | 18 |
| IV. Aperçu des réponses du Comité National aux recommandations issues des rapports précédents et des mesures correctives ..... | 18 |
| V. Forces et faiblesses identifiées dans la mise en œuvre de l'ITIE.....                                                       | 18 |
| VI. Coûts totaux de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.....                                                                     | 19 |
| 6.1. Mobilisation des ressources du budget de l'État au profit de la mise œuvre de l'ITIE en RDC.....                          | 19 |
| 6.2. Contribution des PTF au profit de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC .....                                                 | 19 |
| VII. Participation des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.....                                              | 20 |
| VIII. Informations sur la composition du Comité Exécutif durant la période concernée .....                                     | 22 |
| 8.1. Changements intervenus dans la composition du Comité Exécutif.....                                                        | 22 |
| 8.2. Tenue des réunions.....                                                                                                   | 22 |
| IX. Efficacité et durabilité de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC .....                                                        | 23 |
| 9.1. Efforts d'élargissement du périmètre de mise en œuvre de l'ITIE en RDC.....                                               | 23 |
| 9.2. Modifications récurrentes de la Norme ITIE et difficultés d'adaptation des pays de mise en œuvre                          | 24 |
| X. Consultations des parties prenantes et adoption du RAA 2023 – 2024.....                                                     | 24 |
| ANNEXES .....                                                                                                                  | 25 |
| Annexe 1 : Principales activités réalisées de Janvier 2023 à Décembre 2024.....                                                | 25 |
| Annexe 2 : Relevé des décisions du Comité Exécutif.....                                                                        | 28 |
| Annexe 3 : Evaluation du niveau d'exécution du Plan de travail triennal 2021-2023.....                                         | 32 |
| Annexe 4 : Evaluation des recommandations issues du rapportage ITIE et de la dernière validation .....                         | 44 |

## Abréviations

| Acronyme     | Signification                                                                                                                                                            |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| \$US         | Dollar des Etats-Unis d'Amérique                                                                                                                                         |
| ACE          | Agence Congolaise de l'Environnement                                                                                                                                     |
| APLC         | Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption                                                                                                                    |
| BCC          | Banque Centrale du Congo                                                                                                                                                 |
| CAMI         | Cadastre Minier                                                                                                                                                          |
| CdC/RN-Ituri | Cadre de concertation de la société civile de l'Ituri                                                                                                                    |
| CDF          | Franc Congolais (Congolese Democratic Franc)                                                                                                                             |
| CE           | Comité Exécutif                                                                                                                                                          |
| CENAREF      | Cellule Nationale des Renseignements Financiers                                                                                                                          |
| CN/ITIE-RDC  | Comité National de l'ITIE-RDC                                                                                                                                            |
| COREF        | Comité de Pilotage et d'Orientation de la Réforme des Finances publiques                                                                                                 |
| CTCPM        | Cellule Technique de Coordination et Planification Minière                                                                                                               |
| DGDA         | Direction Générale des Douanes et Accises                                                                                                                                |
| DGI          | Direction Générale des Impôts                                                                                                                                            |
| DGRAD        | Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation                                                                             |
| DPEM         | Direction de Protection de l'Environnement Minier                                                                                                                        |
| ECORIM       | Ecole sur la bonne gouvernance des Revenus Infranationaux du secteur Minier                                                                                              |
| ENCORE       | Projet d'amélioration du recouvrement des recettes et de la gestion des dépenses en RDC (financé par l'IDA/Banque Mondiale)                                              |
| EMAPE        | Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle                                                                                                                      |
| ENABEL       | Agence de développement du gouvernement fédéral belge                                                                                                                    |
| EP           | Entreprise Publique                                                                                                                                                      |
| ETD          | Entité Territoriale Décentralisée                                                                                                                                        |
| FOMIN        | Fonds Minier pour les générations futures                                                                                                                                |
| FONAREDD     | Fonds National de réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts                                                                         |
| FONAREV      | Fonds National des Réparations des Victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des Victimes contre la paix et la sécurité de l'humanité                        |
| FSVC         | Financial Services Volunteer Corps                                                                                                                                       |
| GIZ          | Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence internationale de coopération Allemande pour le développement)                                                    |
| GMP          | Groupe Multipartite de l'ITIE                                                                                                                                            |
| GTT          | Groupe Technique de Travail                                                                                                                                              |
| IGF          | Inspection Générale des Finances                                                                                                                                         |
| ITIE         | Initiative pour la Transparence des Industries Extractives                                                                                                               |
| ITIE-RDC     | Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en République Démocratique du Congo                                                                           |
| LBTFC        | Loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive |
| N/A          | Non Applicable                                                                                                                                                           |
| NRGI         | Natural Resource Governance Institute                                                                                                                                    |
| ONG          | Organisation Non Gouvernementale                                                                                                                                         |
| OSC          | Organisations de la Société Civile                                                                                                                                       |
| PDAC         | Prospectors & Developers Associations of Canada                                                                                                                          |
| PTBA         | Plan de Travail et Budget Annuel                                                                                                                                         |
| PTF          | Partenaire Technique et Financier                                                                                                                                        |
| PTT          | Plan de Travail Triennal                                                                                                                                                 |
| PWYP         | Publish What You Pay                                                                                                                                                     |
| RAA          | Rapport Annuel d'Avancement                                                                                                                                              |
| RDC          | République Démocratique du Congo                                                                                                                                         |
| RRN          | Réseau des Ressources Naturelles                                                                                                                                         |
| RSC          | Redevance Suivi de Change                                                                                                                                                |
| SGH          | Secrétariat Général des Hydrocarbures                                                                                                                                    |
| SGRN         | Synergie pour la Bonne Gouvernance des Ressources Naturelles                                                                                                             |
| SICOMINES    | Sino-congolaise des Mines                                                                                                                                                |
| SI           | Secrétariat International de l'ITIE                                                                                                                                      |
| ST           | Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC                                                                                                                                      |
| USAID        | Agence des États-Unis pour le développement international                                                                                                                |

## Liste des tableaux

|              |                                                                         |
|--------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Tableau n° 1 | Evaluation du PTBA 2023                                                 |
| Tableau n° 2 | Evaluation du PTBA 2024                                                 |
| Tableau n° 3 | Niveau de mobilisation du financement de la mise œuvre de l'ITIE en RDC |
| Tableau n° 4 | Activités menées par les parties prenantes en 2023 et 2024              |
| Tableau n° 5 | Nombre de réunions et des présences des membres en 2023                 |
| Tableau n° 6 | Nombre de réunions et des présences des membres en 2024                 |

## Liste des annexes

|          |                                                                                       |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Annexe 1 | Principales activités réalisées de Janvier 2023 à Décembre 2024                       |
| Annexe 2 | Relevé des décisions du Comité Exécutif                                               |
| Annexe 3 | Evaluation du niveau d'exécution du Plan de travail triennal 2021-2023                |
| Annexe 4 | Evaluation des recommandations issues du rapportage ITIE et de la dernière validation |

## Introduction

La Norme ITIE (Exigence 1.5. b, c, d et e) exige du Groupe multipartite (Comité Exécutif) d'entreprendre un examen annuel de l'avancement du plan de travail, qui orientera le plan de travail subséquent. Cet examen de l'avancement devra inclure :

- les progrès accomplis et les défis rencontrés dans la réalisation des objectifs du plan de travail, l'évolution de ces objectifs et la manière dont la mise en œuvre sera adaptée pour mieux les atteindre.
- un aperçu des activités et des résultats obtenus par le biais de la mise en œuvre de l'ITIE.
- une description des mécanismes permettant aux parties prenantes de soumettre des retours sur la mise en œuvre de l'ITIE, ainsi qu'une documentation faisant état des points de vue des parties prenantes.
- une documentation sur la manière dont le Groupe multipartite a pris en compte les aspects liés au genre et à l'inclusivité.
- un rapport sur les dépenses réelles par rapport au budget du plan de travail.

Toutes les activités de planification, de suivi et d'examen des travaux doivent reposer sur des consultations avec les parties prenantes nationales et être documentées dans des formats accessibles au public.

Le Groupe multipartite est encouragé à examiner la manière de mesurer régulièrement l'avancement des activités, notamment une évaluation visant à établir si les activités de l'année précédente ont contribué à l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif.

Le cas échéant, le groupe multipartite est encouragé à préciser s'il a examiné les cas de corruption publiquement connus dans le secteur et qui ont une pertinence nationale pour l'année considérée, et à documenter sa discussion, sa réponse et ses recommandations.

Le présent examen annuel est fait au moyen d'un rapport annuel d'avancement (RAA) et concerne les années civiles 2023 et 2024.

Conformément aux dispositions de la Norme ITIE ci-dessus et à la Note d'orientation ad hoc, le présent RAA développe les points suivants :

- 1° Contexte de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC en 2023 et 2024.
- 2° Evaluation Générale de la performance.
- 3° Evaluation des progrès accomplis par rapport aux Exigences de l'ITIE.
- 4° Evaluation du niveau d'exécution du Plan de Travail.
- 5° Aperçu des réponses du Comité National aux recommandations issues des rapports précédents et des mesures correctives.
- 6° Forces et faiblesses identifiées dans la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.
- 7° Coûts totaux de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC.
- 8° Participation des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.
- 9° Informations sur la composition du Comité Exécutif durant la période concernée.
- 10° Efficacité et durabilité de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.
- 11° Consultations des parties prenantes et d'adoption du RAA 2023 - 2024.

## Contexte de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC en 2023 et 2024

La période concernée est marquée par l'intensification des conflits armés dans l'Est du pays qui sont justifiés, entre autres, par l'exploitation illicite et la contrebande des minerais congolais. Cette période est également caractérisée par l'instabilité des prix des minéraux sur le marché mondial.

Le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC a tenu ses réunions régulièrement et, encouragées par les très bons résultats obtenus par le pays à l'issue de sa validation par les instances internationales de l'ITIE en octobre 2022, les parties prenantes ont mené d'intenses activités dans leurs attributions respectives et ont activement participé aux activités de la mise en œuvre du processus ITIE. L'on citera, entre autres, l'amélioration et la finalisation des documents de mise en œuvre suivants : le Plan de travail triennal 2024-2026 (PTT), le Rapport ITIE-RDC 2020-2021 avec ses différentes études thématiques complémentaires, sans oublier la note complémentaire au Rapport ITIE 2020-2021 ainsi que le Rapport ITIE-RDC 2022.

Au-delà des subventions versées par le Gouvernement de la République au profit de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC, le Comité National a bénéficié des appuis techniques et financiers de ses partenaires que sont, entre autres, la Banque Mondiale (Projet ENCORE géré par le COREF), la Coopération allemande avec la GIZ (Projet DISM II), l'Ambassade des Pays Bas en RDC, la Coopération belge avec ENABEL et le Ministère belge des Affaires étrangères via le Secrétariat International de l'ITIE ainsi que l'USAID/GGA.

Grâce à l'engagement des parties prenantes et des partenaires techniques et financiers (PTF), la RDC a poursuivi sa mise en œuvre de l'ITIE après sa dernière validation en pérennisant les acquis de cette dernière dans les progrès accomplis et reconnus, et en mettant en œuvre les activités lui permettant de relever les défis exprimés en termes d'innovations introduites par la Norme 2023, de mesures correctives et recommandations stratégiques issues de la validation.

En outre, il sied de relever que l'année 2023 a coïncidé avec le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'ITIE qui tenait sa 9<sup>ème</sup> Conférence Mondiale à Dakar au Sénégal. La RDC a été représentée au plus haut niveau et par une forte délégation à la tête de laquelle se trouvait Son Excellence Judith SUMINWA Tuluka, alors Ministre d'Etat, Ministre du Plan et Présidente du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC. Au-delà de sa participation active à cette Conférence mondiale, Son Excellence Judith SUMINWA a démontré que, de par la diversité et la complexité du secteur extractif congolais, la mise en œuvre de l'ITIE en RDC n'a pas seulement profité à la RDC, mais peut également servir d'inspiration à d'autres pays. Elle a également souligné que la RDC est appelée à jouer un rôle majeur dans la transition énergétique en tant que "pays-solution".

C'est en marge de ces assises de Dakar que la nouvelle Norme 2023 a été adoptée par l'Assemblée Générale de l'ITIE.

C'est également au cours de ses assises que la RDC a été admise à siéger au Conseil d'Administration de l'ITIE comme membre titulaire représentant la Région 5 de l'ITIE – Afrique Centrale Francophone – constituée de 8 pays que sont le Cameroun, le Gabon, le Madagascar, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la République du Congo, les Seychelles et le Tchad.

Toutefois, en 2024, nonobstant les avancées significatives enregistrées dans la mise en œuvre de l'ITIE, des défis liés au financement du Comité National de l'ITIE-RDC ont émaillé le processus. A fin 2024, outre la renégociation de la Convention de collaboration entre la RDC et le Groupement d'entreprises chinoises dite « Contrat chinois », qui a abouti à la signature de l'Avenant n°5, la situation de la publication des contrats ayant pour objet les ressources naturelles, y compris leurs avenants et annexes a révélé 337 documents publiés sur le site du Ministère des Mines.

Le Comité National de l'ITIE-RDC s'est fortement investi dans le renforcement des capacités des parties prenantes avec la tenue de plusieurs sessions de formation afin de mieux les outiller pour une meilleure prise en charge des problématiques propres au secteur extractif national.

Aussi, en prélude à la validation prochaine censée débiter en janvier 2026, sous l'égide de Madame la Première Ministre, le Comité National a initié la redynamisation de toutes les parties prenantes au processus ITIE à travers l'organisation d'un atelier national de haut niveau regroupant les délégués de différentes composantes du Groupe multipartite venant de toutes les provinces à forte activité extractive.

## I. Evaluation Générale de la performance

### 1.1. Condensé des activités réalisées au cours des Exercices 2023 et 2024

Au cours de cette période, l'ITI ERDC a connue d'intenses activités découlant de l'exécution de ses PTBA 2023 et 2024. C'est en 2023 que fut élaboré le Plan de travail triennal 2024 – 2026 (PTT 2024-2026), dont les actions font suite aux résultats de la validation de la RDC d'octobre 2022. Pour l'essentiel, ce PTT s'articule autour des axes majeurs suivants :

- ✓ La consolidation de la mise en œuvre ;
- ✓ Le renforcement des capacités des parties prenantes sur le processus ITIE.

Pour consolider le processus ITIE, le Comité Exécutif a produit et publié sur la même période les documents de mise en œuvre dont les principaux sont :

- 1) Rapport ITIE-RDC couvrant les Exercices 2020 et 2021, élaboré avec le concours du Cabinet KPMG ;
- 2) Rapport de cadrage du secteur forestier des exercices 2020 et 2021, élaboré avec le concours du Cabinet KPMG ;
- 3) Rapport thématique sur le renforcement des divulgations des Entreprises Publiques du Secteur Extractif de la RDC, Exercices 2019 et 2020, élaboré avec le concours du Cabinet ENERTEAM ;
- 4) Plan de Travail et Budget Annuel de l'ITI ERDC pour les Exercices 2023 & 2024 (PTBA 2023 et 2024), élaboré par les parties prenantes ;
- 5) Plan de travail triennal 2024 – 2026 élaboré par les parties prenantes ;
- 6) Rapport Annuel d'Avancement des Exercices 2021 et 2022, élaboré par les parties prenantes ;
- 7) Rapport ITIE sur le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la chaîne de valeur du cuivre-cobalt & zinc des Exercices 2020-2021, élaboré avec le concours du consortium des Cabinets ENERTEAM et BEIA ;
- 8) Rapport d'évaluation du niveau d'exécution par les entreprises extractives de leurs obligations sociales et environnementales dans le Haut-Katanga, le Lualaba et le Haut-Uélé, Exercices 2020-2022, élaboré avec le concours du Cabinet KPMG ;
- 9) Rapport sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la filière des 3T & Or (Etain, Tantale, Tungstène et Or), Exercices 2020 et 2021, élaboré avec le concours du Cabinet MAZARS ;
- 10) Note complémentaire au Rapport ITIE-RDC des Exercices 2020 et 2021, élaborée avec le concours du Cabinet KPMG. Cette note prend en compte les compléments d'informations reçus des entreprises et des administrations, l'analyse des déclarations complétées, les ajustements apportés à la suite de la justification des écarts, l'opinion de l'Administrateur Indépendant sur l'exhaustivité et la fiabilité des données, le suivi des recommandations, les recommandations de l'Administrateur Indépendant ainsi que celles de l'IGF et de la Cour des Comptes, les améliorations apportées par les organisations de la société civile de Kinshasa, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Lualaba et Haut-Katanga.

La note met également en évidence les progrès réalisés par la RDC en matière de transparence des industries extractives. Le pays a notamment renforcé ses cadres juridique et institutionnel et a amélioré son système de collecte et de diffusion des données via des plateformes informatiques.

- 11) Rapport ITIE-RDC couvrant la période 2022, produit par le Cabinet ENERTEAM et publié en fin décembre 2024.

Dans le cadre du renforcement des capacités des parties prenantes, l'ITIE-RDC a non seulement organisé des ateliers de sensibilisation ou de formation avec le soutien des partenaires techniques et financiers (Banque Mondiale/Projet ENCORE, GIZ/DISM II, ENABEL, USAID/FSVC, etc.) mais également, elle a participé activement à des conférences internationales et autres assises. Les détails de ces activités peuvent être consultés sur le lien ci-après <https://www.itierdc.net/activites/>.

Au nombre d'activités réalisées telles qu'inscrites dans les PTBA 2023 et 2024, il est important de souligner non seulement celles mises en œuvre par le Comité Exécutif, mais aussi celles exécutées par les autres parties prenantes ou même celles qui ont vu la participation de l'ITIE-RDC.

Les activités réalisées peuvent également être consultées sur le site web de l'ITIE-RDC en suivant le lien : <https://www.itierdc.net/activites/>

## **I. Pour l'année 2023**

L'ITIE-RDC a organisé un bon nombre d'activités, entre autres :

- 1) Un atelier de renforcement des capacités sur la Norme ITIE et l'utilisation des données ITIE au profit des institutions de contrôle et de lutte contre la corruption du 31 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;
- 2) Une Réunion technique entre l'ITIE, les Ministères du Portefeuille et des Mines en vue de renforcer la divulgation des informations sur la cession à l'Etat des 10% de parts ou actions du capital social par l'entreprise minière requérante à l'issue de la transformation du Permis de Recherches en Permis d'Exploitation du 26 au 27 octobre 2023 ;
- 3) Un atelier sur la problématique des avances fiscales faites à l'Etat par les Entreprises Publiques extractives respectivement à Lubumbashi en septembre 2023 et à Kinshasa en octobre 2023 ;
- 4) Des ateliers d'échange et de sensibilisation sur l'application des dispositions du Code minier et des Arrêtés afférents à la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires en compagnie des experts du Ministère des Mines et du Ministère des Affaires sociales dans les villes de Lubumbashi, Kolwezi, Durba et Goma en septembre et octobre 2023 ;
- 5) Un atelier national d'échanges sur l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux obligations sociales et à la dotation de 0, 3% minimum du chiffre d'affaires des entreprises minières en RDC du 23 au 25 août 2023 ;
- 6) Des ateliers sur l'évaluation du niveau de divulgation des données ITIE par les entreprises publiques respectivement les 22 et 23 août 2023 et le 7 novembre 2023 ;
- 7) Des ateliers de sensibilisation à la Norme ITIE et à la collecte des données devant permettre l'élaboration du Rapport ITIE auprès des parties déclarantes et acteurs du secteur respectivement à Goma (Nord Kivu) et à Bukavu (Sud Kivu) les 16 et 17 août 2023 ;
- 8) Un atelier d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions légales et de la Norme ITIE en matière de divulgation des contrats, de l'octroi des licences et de la tenue des registres, les 15 et 16 août 2023 ;
- 9) Un atelier de sensibilisation et de vulgarisation des rapports ITIE à l'attention des structures de contrôle supérieur (IGF et Cour des Comptes) et de l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC) à Kinshasa, les 10 et 11 août 2023 ;

- 10) Des ateliers de sensibilisation à la Norme ITIE et à la collecte des données devant permettre l'élaboration du Rapport ITIE sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la filière du diamant à Tshikapa (Kasaï) et Mbuji-Mayi (Kasaï Oriental) en juillet 2023 ;
  - 11) Un atelier de sensibilisation à la Norme ITIE et à la collecte des données devant permettre l'élaboration du Rapport ITIE des Exercices 2020 et 2021 sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la filière des 3T et Or à Kalemie/Tanganyika, le 24 mars 2023 en compagnie du Cabinet Mazars ;
  - 12) Des sessions de dissémination sur les recommandations issues du Rapport sur le niveau d'exécution des obligations sociales et environnementales par les Entreprises Extractives du Haut-Katanga, du Lualaba et du Haut-Uélé respectivement à Kolwezi, à Lubumbashi et à Kinshasa en mars 2023 ;
  - 13) Un atelier de restitution par le cabinet Mazars sur les améliorations des parties prenantes au projet de Rapport ITIE sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE), filière 3T et Or le 29 septembre 2023 ;
  - 14) Un atelier en collaboration avec le Cabinet EnerTEAM pour le lancement de la collecte des données du secteur forestier le 11 mai 2023 ;
  - 15) Un atelier de lancement et de sensibilisation sur l'intégration des données requises par la Norme ITIE (mainstreaming) dans les systèmes gouvernementaux en novembre 2023 ;
  - 16) Un colloque à l'Université Chrétienne Cardinal Malula « UCCM » sur l'utilisation des données ITIE dans les milieux universitaires.
- Afin de permettre aux parties prenantes de mieux approfondir certaines thématiques et de bien cerner toutes les informations diffusées sur le secteur extractif, des efforts de remise à niveau ont été entrepris au bénéfice non seulement des experts du Secrétariat Technique sur « la Modélisation des contrats dans les projets miniers », mais également des régies financières et des structures de contrôle sur les thématiques ci-après :
    - 1) « la Gouvernance et les Contrôles Publics des Industries Extractives »,
    - 2) « le Contrôle et politiques des prix de transfert dans l'industrie extractive » et
    - 3) « la Modélisation des projets miniers en République Démocratique du Congo » ;

Au titre des conférences, Forum, Commissions et autres, l'ITI-ERDC a participé à :

- La Conférence Mondiale marquant le 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'ITI à Dakar au Sénégal, le 14 juin 2023. Il s'agit d'un forum mondial inclusif sur la transparence et la bonne gouvernance du secteur des ressources naturelles ;
- Des Conférences et ateliers dans le cadre du Forum annuel de l'OCDE ;
- La 10<sup>ème</sup> session de la Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (COSP10) du 11 au 15 décembre 2023 à Atlanta/USA ;
- Un Projet « *Combattre la corruption* » mis en œuvre par IMPACT en partenariat avec ITI-ERDC, l'entreprise technologique Minespider et l'organisme international sans but lucratif Solidaridad pour lutter contre la corruption prenant la forme de paiements illégaux et informels dans le secteur de l'exploitation artisanale du cobalt en République Démocratique du Congo (RDC) ;
- Un Webinaire avec le SI/ITI sur la nouvelle Norme 2023 ;
- Des travaux de renégociation de la Convention de collaboration entre la RDC et le Groupement d'entreprises chinoises (Contrat chinois) ;
- Des travaux en Commission pour l'élaboration du Manuel de procédures administratives, financières et comptables applicables par le FOMIN, initiés par le Ministère des Mines ;
- L'Audition du CN/ITI-ERDC devant la Commission Environnement, Tourisme, Ressources Naturelles et Développement Durable de l'Assemblée Nationale ;

- Des travaux de revue avec le FMI et Visite d'une délégation du Fonds Monétaire International au ST/ITIE-RDC dans le cadre d'une mission d'évaluation de la Cinquième revue du Programme appuyé par la Facilité élargie de crédit de ce Fonds en octobre 2023 ;
- Une séance de réflexion organisée par la Commission RSE de la Chambre des Mines de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) sur les défis du développement communautaire face à la dotation minimale de 0,3% du chiffre d'affaires par les entreprises minières de la RDC ;
- Une Visite d'information des jeunes de la Ligue pour la Transparence dans le Secteur Extractif (LITRASE) dans les installations du ST/ITIE-RDC ;
- La 7<sup>ème</sup> édition de l'Alternative Mining Indaba (AMI) sur la promotion de la bonne gouvernance et la mobilisation des recettes du secteur minier dans le contexte de la transition énergétique en RDC du 27 au 28 septembre 2023;
- Un atelier organisé par les gouvernements des États-Unis et de la République Démocratique du Congo (RDC), en partenariat avec le Centre pour la stratégie sur les minéraux critiques de SAFE et le Conseil Congolais de la Batterie ;
- L'Ecole sur la bonne gouvernance des revenus infranationaux du secteur minier en RDC (ECORIM) ;
- Katanga Business Meeting (KBM), le plus grand salon multisectoriel du Grand Katanga fondé en 2014, dont le thème pour 2023 était : « Débloquent le potentiel économique de la RDC pour une croissance durable et équitable : enjeux et perspectives. » ;
- DRC Mining Week 2023 sous le thème principal « Reconnaître le trophée et les victoires de l'industrie minière en RDC et en dehors » ;
- Des travaux d'élaboration du draft du document de programme (PRODOC) du FONAREDD ;
- Un Entretien avec l'Ambassadeur de la Norvège, SEM Jon-Åge Øyslebø sur la mise en œuvre du processus ITIE en RDC et particulièrement sur les questions relatives à la gouvernance des métaux stratégiques (critiques) pour la transition énergétique ;
- Des échanges sur la collaboration entre le Carter Center et le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC et l'analyse de nouvelles perspectives en matière de l'utilisation des données ITIE par les Parties Prenantes ;
- Un atelier organisé par l'Association des Femmes du Secteur Minier (AWIMA), avec le soutien du projet AfricaMaVal, de l'Union Africaine et Women In Mining DRC (WIM RDC), pour exposer sur « la Gouvernance et la Transparence dans le secteur extractif en RDC ».

## II. Pour l'année 2024 :

D'innombrables activités ont été réalisées au cours de l'année 2024, que le lecteur voudra bien consulter sur le site web de l'ITIE-RDC (<https://www.itierdc.net/activites/>).

Ci-après, sont citées quelques-unes des plus significatives, entre autres :

- L'Étude de Faisabilité pour la divulgation systématique des données ITIE en RDC : en vue de relever le défi de la divulgation systématique et renforcer le système de publication des données, les parties prenantes se sont réunies afin d'améliorer le projet de l'étude de faisabilité pour l'intégration des données ITIE dans les systèmes gouvernementaux et des entreprises à Kinshasa, le 30 avril et le 2 mai 2024 ;
- L'Audit des comptes du Comité National de l'ITIE-RDC des Exercices 2021 et 2022 par le Cabinet Ernest Young (EY) ;
- L'organisation, sous le haut patronage de la Première Ministre, d'un atelier de haut niveau dédié à la redynamisation du processus ITIE : Au cours de ces assises, les parties prenantes impliquées

dans la mise en œuvre de l'ITIE se sont retrouvées pour évaluer le niveau de la mise en œuvre, renouveler leur engagement et renforcer leurs capacités face aux innovations de la Norme 2023 et ce, en vue de maintenir le niveau élevé de transparence dans le secteur extractif congolais et de garder la flamme toujours rallumée. Cet atelier a vu la participation d'une délégation du SI-ITIE représentée par Monsieur Mark ROBINSON, le Directeur Exécutif accompagné de Monsieur Solofo RAKOTOSEHENO, Directeur-Pays Afrique francophone.

- La mise en place d'un Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE) : en exécution de la Loi LBTFC, un groupe de travail instauré avec l'appui de la GIZ et en collaboration avec la CENAREF, le GUCE, le Service National des Coopératives et l'ITIE-RDC s'attèle à préparer un projet de texte d'application relatif à la mise en place d'un Registre des Bénéficiaires Effectifs dont la gestion incombe au Guichet Unique de Création des Entreprises (GUCE). Les travaux poursuivent encore leur cours pour rencontrer l'Exigence 2.5.
- La Collaboration avec IMPACT : Une association ITIE-RDC et IMPACT a été mise en place pour une durée de 18 mois dans le cadre du Projet « Combattre la corruption à travers la transparence pour lutter contre les paiements informels dans le secteur artisanal ».

Bien plus, du 05 avril au 16 mai 2024, l'ITIE-RDC a procédé à une campagne de dissémination du Rapport ITIE-RDC 2020 – 2021 et ses compléments à travers tout le territoire national, plus précisément dans 14 villes à savoir, Kinshasa, Lubumbashi, Likasi, Kolwezi, Matadi, Moanda, Mbuji-Mayi, Goma, Bukavu, Kalemie, Kindu, Durba, Isiro, Bunia.

En ce qui concerne la production du Rapport ITIE-RDC 2022, après avoir circonscrit et adopté son cadrage, l'ITIE-RDC a mené plusieurs autres activités allant du lancement de la collecte des données à la validation et publication dudit Rapport à fin 2024.

L'ITIE-RDC a activement participé à des assises nationales, internationales et autres telles que DRC Mining Week, Mining INDABA, PDAC, Conseil d'Administration de l'ITIE, etc.

Le relevé des principales activités réalisées sur la période est repris à l'**Annexes I**.

## 1.2. Evaluation du fonctionnement du Comité National

### 1.2.1. Niveau d'application des textes de gouvernance

Il est important de souligner que le Comité National de l'ITIE-RDC a déjà finalisé la mise à jour de ses textes de gouvernance interne et que la dernière mouture du projet de Décret revu a été adoptée par le Comité Exécutif le 29 septembre 2021. Après changement intervenu au niveau du Gouvernement, cette mouture a été de nouveau réintroduite auprès du Gouvernement pour examen et signature par le Premier Ministre. Cette dernière version, qui a reçu l'aval du Secrétariat International de l'ITIE, a intégré toutes les améliorations des parties prenantes consécutives à l'évolution de la Norme ITIE et a été adoptée par le Comité Exécutif au cours de sa réunion du 20 octobre 2022.

Dans l'entretemps, le CN/ITIE-RDC demeure régi par le Décret n° 09/28 du 16 juillet 2009 en cours de révision.

Cependant, en attendant l'opérationnalisation des Commissions permanentes du Comité Exécutif telles que proposées dans le projet de Décret, le Comité Exécutif a autorisé la poursuite des travaux du Groupe Technique de Travail (GTT) afin d'examiner les dossiers lui confiés. Ce dernier a tenu six (06) séances en 2023 et aucune en 2024.

Pour évaluer son fonctionnement, le Comité National de l'ITIE-RDC a fait l'objet d'un audit de ses comptes pour les [Exercices 2021 et 2022](#)<sup>1</sup>, réalisé par le cabinet Ernst & Young.

Au niveau du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, il a été observé la démission, en 2023, d'un expert technique de l'Antenne du sud (Grand Katanga) et l'affectation d'un expert intégré rémunéré par l'Agence Française de Développement.

#### 1.2.2. Niveau d'exécution des décisions du Comité Exécutif

Sur la période sous revue, toutes les décisions prises par le Comité Exécutif ont été exécutées comme le témoigne l'**Annexe II**.

## II. Evaluation des progrès accomplis par rapport aux Exigences de l'ITIE

Aux termes de l'évaluation intervenue lors de la dernière validation d'octobre 2022, le CN/ITIE-RDC a déployé des efforts pour rencontrer les dix mesures correctives et vingt recommandations stratégiques lui assignées et ainsi satisfaire aux Exigences de l'ITIE.

Il s'agit entre autres de mettre en œuvre des mesures correctives concernant la supervision exercée par le Groupe multipartite (Exigence 1.4), l'attribution de contrats et de licences (Exigence 2.2), la publication des bénéficiaires effectifs (Exigence 2.5), la participation de l'État (Exigence 2.6), les paiements infranationaux directs (Exigence 4.6), la désagrégation (Exigence 4.7), la fiabilité des données (Exigence 4.9), la répartition des revenus (Exigence 5.1), les dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1) et les dépenses quasi-budgétaires des entreprises d'État (Exigence 6.2).

### 2.1. Engagement des parties prenantes (Exigences 1.1 à 1.4)

Au vu des résultats réalisés dernièrement par la RDC à la validation (85,5 % des points), le Président de la République, lors de son discours à la Nation le 14 novembre 2023, a salué les efforts entrepris par l'ITIE-RDC pour que les retombées du secteur extractif profitent plus aux populations. A cet effet, il a réaffirmé l'engagement du pays à poursuivre ses efforts et à améliorer davantage la transparence dans les industries extractives. Bien que le Gouvernement continue à soutenir la mise en œuvre, il convient de noter que les moyens financiers alloués pour la mise œuvre des activités du plan de travail de l'ITIE-RDC sont devenus de plus en plus insignifiants. En effet, l'enveloppe de la dotation inscrite au Budget de l'Etat adoptée depuis 2012 en francs congolais est restée statique sans être indexée à l'évolution fulgurante du dollar américain. Ce qui la rend obsolète par rapport aux budgets des PTT du Comité National de l'ITIE-RDC.

Il faut aussi souligner la révision du Décret de 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE en RDC, qui est devenu inadapté au regard de l'évolution de la Norme ITIE. Le projet de mise à jour dudit décret est sur la table du Gouvernement pour son adoption en Conseil des Ministres et sa signature par le Premier Ministre.

En ce qui concerne les deux autres Collèges, seules les Entreprises extractives sont pleinement engagées, tandis que la Société civile doit actualiser ses textes de gouvernance interne et le mode de remplacement de ses délégués au Comité Exécutif.

Néanmoins, il sied de signaler qu'avec le financement de la GIZ, la société civile s'est réunie au mois de mai 2024 en atelier sous la facilitation du Cabinet Zaat Consulting afin d'actualiser lesdits textes

---

<sup>1</sup> <https://www.itierdc.net/rapports-dauidit/>

de gouvernance interne. A ce jour, les textes actualisés n'ont pas encore été adoptés par les organisations de la société civile impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

Par ailleurs, lors de l'atelier national de redynamisation du processus ITIE en RDC tenu du 04 au 07 novembre 2024, les parties prenantes ont réitéré leur engagement de participer activement, efficacement et pleinement à la mise en œuvre du Processus ITIE en RDC.

La sauvegarde de l'espace civique a été garantie durant la période sous revue, car aucun incident de nature à restreindre la liberté d'expression ainsi que la participation des entreprises et de la société civile engagées dans la mise en œuvre de l'ITIE n'a été signalé au Comité Exécutif, conformément au mécanisme décidé par ce dernier de lui faire parvenir tout incident pour discussion.

## 2.2. Transparence (Exigences 2 à 6)

A l'issue du processus de validation achevé en octobre 2022 et en vue de poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE tout en s'efforçant de rencontrer les mesures correctives, la RDC a divulgué des informations récentes du secteur extractif pour les exercices 2020, 2021 et 2022 tant dans ses rapports standards que dans les études thématiques.

Bien plus, l'ITIE-RDC a étendu son rapportage au secteur forestier et au secteur minier artisanal, en publiant des informations tant sur la forêt que dans les filières artisanales du cuivre et cobalt ainsi que des 3T et Or. Le rapport thématique sur la filière du diamant artisanal est en cours d'élaboration.

Pour ce qui concerne la propriété effective (Exigence 2.5), grâce à la promulgation de la Loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, la question des bénéficiaires effectifs a été abordée. Aux termes de cette loi, des informations sur les bénéficiaires effectifs doivent être inscrites dans un Registre à établir par arrêté du Ministre ayant la justice dans ses attributions et à tenir par le Guichet Unique de création d'entreprise. Le projet dudit arrêté, élaboré avec l'appui de la GIZ, est en cours d'examen au Cabinet du Ministre d'Etat en charge de la Justice.

Bien plus, en vue de rencontrer les exigences de la Norme ITIE, les parties prenantes ont mené des débats sur des questions essentielles suivantes :

- la participation de l'État dans le secteur extractif, notamment en ce qui concerne la cession des 10% des parts ou actions du capital social de toute société minière requérante lors de la transformation du Permis de Recherches en Permis d'Exploitation ;
- le respect par les entreprises extractives de leurs engagements sociaux et environnementaux, y compris libération de la dotation de 0,3% minimum de leur chiffre d'affaires annuel pour le développement communautaire ;
- le règlement des avances fiscales consenties par la Gécamines à l'Etat depuis 2012 et leur apurement ;
- l'amélioration de la publication, par les entreprises publiques, des informations requises par la Norme ITIE ;
- la faisabilité de la déclaration par projet au sens de la Norme ITIE, étant donné que pour les entreprises, en RDC, projet est égal à entreprise, même si une entreprise peut posséder plusieurs permis. Pour élucider cette question complexe, les parties prenantes ont décidé de mener une étude thématique sur la modélisation fiscale des grands projets miniers en RDC.

Il importe de relever aussi que, nonobstant la répartition de la redevance minière fixée par le Code et le Règlement miniers, le Décret n°23/32 du 26 août 2023<sup>2</sup> a bouleversé substantiellement cette clé

<sup>2</sup> <https://www.leganet.cd/Legislation/Dfiscal/Ministeres/Mines/D.23.32.26.08.2023.html>

de répartition en allouant 11% de la redevance minière au Fonds National des Réparations des Victimes de Violences Sexuelles liées aux conflits et d'autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, « FONAREV » en sigle. En effet, ce Décret qui précise les modalités de recouvrement et la répartition de la redevance minière consacre dorénavant une nouvelle clé de répartition dont les quotités se déclinent comme suit : **44%** pour le pouvoir central, **23%** pour la province où se trouve le projet, **14%** pour l'Entité Territoriale Décentralisée dans le ressort duquel s'opère l'exploitation minière, **11%** au profit du FONAREV et **8%** au profit de FOMIN.

Après sa publication, ce Décret a suscité des vives discussions des parties prenantes qui ont émis le vœu de voir la quotité allouée au FONAREV être soumise aux mêmes règles de transparence et de redevabilité que celle des Entités territoriales décentralisées en ce qui concerne sa perception et son affectation.

S'agissant de l'assurance qualité des données, l'IGF a poursuivi son travail de certification des déclarations des Régies financières de l'Etat au niveau central, tandis que la Cour des Comptes a fourni ses services, à partir de 2023, pour certifier les déclarations des Directions provinciales des recettes, des ETD ainsi que des Organismes spécialisés chargés de gérer la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires des entreprises minières.

### 2.3. Résultats et impact

De manière générale, durant la période sous revue, le débat public autour de certaines questions d'intérêt national a été très animé et, dans certains cas, il a conduit à des réformes législatives, réglementaires ou institutionnelles.

En effet, à la suite de la publication par l'ITI-ERDO de l'étude d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention de collaboration relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en RDC, « Projet SICOMINES », l'IGF s'est saisie du dossier et a mené un audit dont les conclusions ont incité le Chef de l'Etat à mettre sur pied une Commission d'évaluation de ladite convention. Les travaux de cette Commission se sont étalés de mars 2023 à janvier 2024 et ont conduit aux renégociations qui ont abouti, le 14 mars 2024, à la signature d'un 5<sup>ème</sup> avenant à la Convention de collaboration.

En clair, ces renégociations ont permis de réajuster le budget alloué au Projet Infrastructures passant de 3 à 7 milliards USD et d'augmenter à **40 %** les parts de la Partie congolaise dans la SICOHYDRO (Barrage hydroélectrique de Busanga).

A titre d'illustration, la construction des rocade de Kinshasa ainsi que de la route Kalamba-Mbuji s'inscrit dans le cadre de la réalisation du volet infrastructures.

Du débat public engagé par les parties prenantes visant à améliorer le cadre réglementaire de l'établissement public « FOMIN », à rationaliser sa gestion et à sécuriser ses fonds, le Gouvernement de la République a pris le Décret n° 23/05 du 20 février 2023 modifiant et complétant le Décret n°19/17 du 25 novembre 2019 portant statut, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Fonds Minier pour les Générations Futures, « FOMIN » en sigle.

Dans ce Décret, les missions du FOMIN ont été réduites, redéfinies et limitées à son objet principal. Ce Décret prévoit également l'élaboration d'un Manuel des procédures définissant les modalités d'affectation des fonds du FOMIN qui doit faire l'objet d'approbation par le Gouvernement. A cette

fin, une Commission ad hoc mise sur pied par le Ministre des Mines a été chargée d'élaborer le projet dudit Manuel qui attend l'approbation du Gouvernement.

Une autre question de priorité nationale est relative à la gestion des actifs miniers des entreprises publiques. En vue de rencontrer les inquiétudes maintes fois soulevées par les parties prenantes sur la transparence des transactions opérées par les entreprises publiques, le Décret n°23/08 du 22 février 2023 portant Manuel des procédures relatives aux transactions sur les actifs miniers des entreprises publiques a été pris.

A la demande insistante des parties prenantes, les Ministères en charge des Mines et des Affaires sociales ont poursuivi la mise en place des Organismes spécialisés (2<sup>ème</sup> vague) chargés de la gestion de la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires des entreprises minières pour contribution aux Projets de développement communautaire auprès de 34 entreprises minières. Ces Organismes ont l'obligation, non seulement de déclarer à l'ITI-ERDC, mais aussi de lui transmettre une copie de leurs rapports financiers et d'activités.

Les parties prenantes ont également poursuivi leur débat sur la clarification de la situation des avances fiscales faites par la Gécamines à l'Etat et ce, consécutivement à l'utilisation des données ITIE par l'IGF. Le processus d'apurement est toujours en cours entre la Gécamines et les Régies financières.

Afin de consolider sa position de source d'accès à l'information exhaustive et fiable sur le secteur extractif congolais, le CN/ITI-ERDC a lancé une campagne d'intégration des données ITIE dans les systèmes des Administrations publiques et des entreprises. A cet effet, avec l'appui de la GIZ, une étude de faisabilité de la « divulgation systématique des données ITIE en RDC » a été menée par le Cabinet ENERTEAM, qui a proposé une Feuille de route pour la mise en œuvre de la divulgation systématique. Un autre Consultant assure actuellement le suivi de l'exécution de ladite Feuille de route.

Dans le secteur des Hydrocarbures, les discussions des parties prenantes ont conduit le Ministre de tutelle à annuler, le 11 octobre 2024, le processus d'attribution de 27 blocs pétroliers dont les appels d'offres avaient été lancés en juillet 2022.

De même, suite aux réclamations des parties prenantes relatives à la non application de l'article 221 de la Loi relative aux Finances Publiques (LOFIP) soulevée dans les Rapports ITIE, l'Arrêté interministériel n°128/CAB/ME/MIN.BUDGET/ABS/2023 et n° 005/CAB/MIN.FINANCES/2023 du 03 avril 2024 a été pris pour fixer les modalités de perception de la quote-part des recettes des pétroliers producteurs revenant aux provinces productrices. Cet Arrêté détermine les modalités de perception, au profit de la Province productrice, de la quote-part de 10% des recettes des pétroliers producteurs incluses dans la catégorie B revenant aux provinces.

Par ailleurs, bon nombre de questions soulevées dans la mise en œuvre de l'ITI-ERDC ont suscité des débats nourris des parties prenantes. Il y a lieu d'épingler, entre autres :

- ✓ l'atelier de suivi des recommandations du Forum national sur les opportunités liées à la transition énergétique dans le secteur minier en RDC organisé par NRGI, ACTEDD, ITI-ERDC et CTCPM, dont l'objectif consistait à évaluer le niveau de mise en œuvre des recommandations du 1<sup>er</sup> forum et produire un chronogramme consensuel d'actions en vue d'élaborer la stratégie nationale de transition énergétique claire et cohérente ;
- ✓ l'atelier pour la formulation du document de programme (PRODOC) du Programme d'appui à l'accélération des jalons de la Lettre d'intention LOI 2 RDC – CAFI sous la coordination de FONAREDD, en vue de permettre à chaque ministère ou entité concerné de réaliser les jalons, les activités et les risques de son secteur dans le temps convenu. Le PRODOC a une durée de

trois ans (soit de juillet 2023 à juin 2026) et aligne pour chaque activité prévue un budget réaliste et détaillé par année, y compris pour l'ITI-ERDC ;

- ✓ la campagne de vulgarisation de la Norme 2023 à l'initiative de The Carter Center « TCC » et de GGA/USAID au profit des acteurs de la société civile et des ETD aux fins de partager les innovations introduites par la Norme sur la lutte contre la corruption, la transition énergétique, la mobilisation des recettes domestiques et la question du genre et l'impact environnemental ;
- ✓ Dans le cadre du projet « Combattre la corruption », IMPACT a collaboré avec ITIE-RDC, Minespider et Solidaridad pour réaliser une analyse complète et fiable des données du secteur minier artisanal du cobalt et lutter contre la corruption qui prend la forme des paiements illégaux et informels. Ce projet s'étend sur une durée de deux ans ;
- ✓ Dans le but de renforcer la communication institutionnelle de l'ITI-ERDC, le Consultant recruté par le CN/ITI-ERDC a partagé les résultats du diagnostic de communication en prévision du Plan Stratégique de Communication (PSC) à mettre en œuvre pour améliorer la communication et l'impact de l'ITI-ERDC ;
- ✓ Dans le cadre des efforts déployés pour l'intégration des données ITIE dans les systèmes gouvernementaux et des entreprises, le Ministre des Mines, par sa lettre n°CAB.MIN/MINES/KPKM 00582/01/2025 du 13 février 2025, a accordé aux entreprises minières un moratoire de 45 jours afin de :
  - créer, chacune, un site web propre à l'entreprise ;
  - publier sur son propre site web et à ceux du Ministère des Mines et de la CTCPM, tous les contrats de toute nature en rapport avec ses activités minières ;
  - publier les statistiques de production et de vente, des revenus et paiements de tout genre, etc.

Suivant cette lettre, à l'expiration de ce moratoire, la CTCPM et la Direction de la Métallurgie du Secrétariat Général sont chargées de dresser et de transmettre au Ministre des Mines la liste des opérateurs miniers qui se seront conformés aux instructions. Par contre, les opérateurs miniers défaillants subiront la rigueur de la loi, notamment les sanctions prévues à l'article 311 ter du Code Minier ;

- ✓ Aussi, pour bien cerner les nouvelles thématiques introduites dans la Norme 2023, la mise en œuvre de l'ITI-ERDC a permis aux parties prenantes d'échanger sur la lutte contre les risques de corruption, les enjeux et défis de la transition énergétique dans le secteur extractif à travers plusieurs activités et formation au profit des acteurs.

### III. Evaluation du niveau d'exécution du Plan de Travail

#### 3.1. Evaluation du niveau d'exécution du Plan de Travail Triennal 2021-2023

L'évaluation des activités définies dans le plan de travail 2021 – 2023 reprend, suivant les axes stratégiques retenus, les différentes actions à mener.

Au regard du grand nombre d'activités prévues, une synthèse de l'évaluation du PTBA 2023 est donnée au tableau n°1 indiquant le statut soit « réalisé », soit « en cours de réalisation » ou « non réalisé ».

L'analyse de ce tableau révèle que le taux d'exécution des activités inscrites au PTBA 2023 est en recul par rapport à 2022. Sur un total de 38 activités prévues, 11 ont été réalisées, soit 28,95% ; 12 sont en cours de réalisation d'activités, 31,58% et 15 n'ont été réalisées, soit 39,47%.

En termes de sous-activités et actions à mener, le taux de réalisation est de 36,73%.

**Tableau n° 1 : Evaluation du PTBA 2023**

|                       | Statut                  | Nombre    | %              |
|-----------------------|-------------------------|-----------|----------------|
| <b>Activités</b>      | Réalisé                 | 11        | 28,95%         |
|                       | En cours de réalisation | 12        | 31,58%         |
|                       | Non réalisé             | 15        | 39,47%         |
|                       | <b>Total</b>            | <b>38</b> | <b>100,00%</b> |
| <b>Sous Activités</b> | Réalisé                 | 36        | 36,73%         |
|                       | En cours de réalisation | 7         | 7,14%          |
|                       | Non réalisé             | 55        | 56,12%         |
|                       | <b>Total</b>            | <b>98</b> | <b>100,00%</b> |

L'**Annexe III** reprend l'évaluation du niveau d'exécution du Plan de travail triennal 2021-2023 du Comité National de l'ITIE-RDC.

### 3.2. Processus d'adoption du Plan de travail triennal 2024-2026

L'élaboration du plan de travail couvrant la période 2024 – 2026 a suivi un processus qui est le fruit de l'évaluation de l'exécution du PTT 2021 – 2023 et du PTBA 2023, après l'identification de nouveaux besoins issus du rapportage ITIE, des mesures correctives de la validation, des nouvelles thématiques introduites dans les dispositions des Exigences de la Norme 2023 ainsi que des discussions des parties prenantes (priorités nationales).

Pour ce faire, dans une approche participative, le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC a soumis aux parties prenantes le projet de PTT 2024 – 2026 pour analyse et amélioration, afin de prendre en compte les nouvelles données qui cadrent avec les priorités nationales, en intégrant la question de la transition énergétique ainsi que les défis et enjeux auxquels fait face la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

Ainsi, la version améliorée du PTT 2024 – 2026 a été soumise au Comité Exécutif, qui l'a adopté au cours de sa réunion du 27 novembre 2023.

Ce processus consensuel d'élaboration du Plan de travail a permis aux parties prenantes d'échanger et de se mettre d'accord sur la meilleure définition des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE pour les trois prochaines années.

Il s'agit de :

1. Axe stratégique I : **Renforcement institutionnel et technique du Comité National de l'ITIE-RDC (Exigence 1).**
2. Axe stratégique II : **Renforcement de la Redevabilité des Institutions publiques, des Industries Extractives et des Exploitants Forestiers par le biais des divulgations systématiques et régulières d'informations sur chaque maillon de la chaîne de valeur de l'ITIE (Exigences 2 à 6).**
3. Axe stratégique III : **Promouvoir le débat public sur la gouvernance du secteur extractif pour un impact de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC (Exigence 7).**
4. Axe stratégique IV : **Préparation et soumission de la RDC à la validation de 2026.**
5. Axe stratégique V : **Lutte contre la corruption dans le secteur extractif.**
6. Axe stratégique VI : **Prise en compte de la question de transition énergétique dans les divulgations et le débat ITIE.**

### 3.3. Evaluation du PTBA 2024

Le niveau d'exécution des activités prévues en 2024 est repris dans le tableau n°2 ci-après.

**Tableau n° 2 : Evaluation du PTBA 2024**

|                | Statut                  | Nombre     | %           |
|----------------|-------------------------|------------|-------------|
| Activités      | Réalisé                 | 12         | 27%         |
|                | En cours de réalisation | 15         | 34%         |
|                | Non réalisé             | 17         | 39%         |
|                | <b>Total</b>            | <b>44</b>  | <b>100%</b> |
| Sous Activités | Réalisé                 | 30         | 28%         |
|                | En cours de réalisation | 12         | 11%         |
|                | Non réalisé             | 67         | 61%         |
|                | <b>Total</b>            | <b>109</b> | <b>100%</b> |

## IV. Aperçu des réponses du Comité National aux recommandations issues des rapports précédents et des mesures correctives

Dans le cadre du suivi des recommandations, le Comité Exécutif de l'ITI-ERDC a pris soins non seulement d'intégrer dans le Plan de travail les mesures correctives et les recommandations issues de la validation et des rapports ITIE, mais aussi d'identifier et prendre en compte les défis et enjeux découlant des innovations de la nouvelle Norme 2023.

Un état de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations est présenté en **Annexe IV**.

## V. Forces et faiblesses identifiées dans la mise en œuvre de l'ITI

Durant la période concernée, la mise en œuvre de l'ITI s'est encore orientée dans la consolidation des acquis du processus, notamment à travers la participation effective des différents collèges (Institutions publiques, entreprises et société civile) aux réunions du Comité Exécutif, la publication des outils (documents) de mise en œuvre, la publication des rapports thématiques sur des questions de grand intérêt public, la poursuite de la contribution des PTF au financement de certaines activités de l'ITI-ERDC.

En dépit de ces acquis, des insuffisances sont observées. Il s'agit entre autres de :

- la non publication, par le Gouvernement, du Décret modificatif portant création, organisation et fonctionnement du CN/ITI-ERDC, alors que ce dernier a été adopté par le Comité Exécutif de l'ITI-ERDC depuis plusieurs années ;
- la non actualisation, par le Collège Société civile, de ses textes de gouvernance interne, y compris le mode de désignation et de remplacement des délégués de la société civile au Comité Exécutif ;
- l'insuffisance et l'inadéquation du financement, par le Gouvernement, du fonctionnement du CN/ITI-ERDC et de la mise en œuvre des activités inscrites dans son plan de travail ;
- le retard dans le décaissement, par le Gouvernement, de la dotation budgétaire allouée au fonctionnement du CN/ITI-ERDC ;
- les réticences de certaines administrations à communiquer les informations requises par la Norme ITIE et à partager les informations avec les autres administrations ;

- la non mise en œuvre de certaines activités du plan de travail due à la situation sécuritaire délétère dans l'Est du pays ;
- le retard dans la mise en place des systèmes intégrés de diffusion d'informations par les Administrations publiques et par les entreprises.

## VI. Coûts totaux de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC

### 6.1. Mobilisation des ressources du budget de l'État au profit de la mise œuvre de l'ITIE en RDC

Les coûts prévisionnels pour les PTBA 2023 et 2024 s'élèvent respectivement à 6 308 418,07 USD et 7 818 628 USD pour couvrir la réalisation des activités de mise en œuvre. Cependant, la subvention publique inscrite au budget de l'Etat sur la même période n'a pas varié et ce, depuis 2011. Les décaissements sporadiques de cette dotation demeurent inadaptés aux besoins de mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

En 2023, le Gouvernement a alloué au CN/ITIE-RDC une enveloppe de 1 135 588 USD au titre de dotation de mise en œuvre de l'ITIE sur un total attendu de 6 308 418,07 USD. Cela représente de 18% de mobilisation des subventions attendues du Gouvernement. En 2024, le montant décaissé se chiffre à 1 240 190 USD sur un total de 7 818 628 USD attendus, soit un taux de mobilisation de 16%.

Globalement, le financement de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC est resté inférieur à 40% des besoins exprimés dans les PTBA des Exercices 2023 et 2024.

### 6.2. Contribution des PTF au profit de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC

En plus des subventions du Gouvernement, il convient de noter un appui soutenu des partenaires techniques et financiers au profit de la mise œuvre de l'ITIE en RDC à travers la prise en charge de la réalisation de certaines activités du Plan de travail.

La contribution des PTF à la mise en œuvre du processus ITIE en RDC s'est faite à hauteur de 996 548 USD en 2023 et de 1 540 596 USD en 2024 répartie comme suit :

#### Pour 2023

- ✓ Appui de la Banque Mondiale, Projet ENCORE/COREF : 352 068,57 USD ;
- ✓ Appui de la GIZ/Projet DISMII : 155 100 USD ;
- ✓ Appui d'ENABEL : 466 426 USD ;
- ✓ Appui du Ministère belge des Affaires Etrangères via le SI de l'ITIE : 22 953 USD.

#### Pour 2024

- ✓ Appui de la Banque Mondiale, Projet ENCORE/COREF : 1 240 554,65 USD ;
- ✓ Appui de la GIZ/Projet DISMII : 314 978 USD ;
- ✓ Appui du Ministère belge des Affaires Etrangères via le SI de l'ITIE : 85 064 USD.

**Tableau n° 3 : Niveau de mobilisation du financement de la mise œuvre de l'ITIE en RDC**

| Source de financement                           | 2023                                                |                         |                           | 2024                                                |                         |                           |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------|
|                                                 | Prévisions Budgétaires du Plan de travail de l'ITIE | Montant décaissé en USD | Taux de mobilisation en % | Prévisions Budgétaires du Plan de travail de l'ITIE | Montant décaissé en USD | Taux de mobilisation en % |
| Gouvernement (Dotation budgétaire)              | <b>6 308 418,07</b>                                 | 1 135 588,00            | 18,00%                    | <b>7 818 628,00</b>                                 | 1 240 190,00            | 15,86%                    |
| Banque Mondiale/Projet ENCORE/COREF             |                                                     | 352 068,57              | 5,58%                     |                                                     | 1 240 554,65            | 15,87%                    |
| GIZ/Projet DISM II                              |                                                     | 155 100,00              | 2,46%                     |                                                     | 214 978,00              | 2,75%                     |
| ENABEL                                          |                                                     | 466 426,00              | 7,39%                     |                                                     | -                       | 0,00%                     |
| Ministère belge des Affaires Etrangères/SI-ITIE |                                                     | 22 953,00               | 0,36%                     |                                                     | 85 064,00               | 1,09%                     |
| <b>TOTAL</b>                                    |                                                     | <b>2 132 135,57</b>     | <b>34%</b>                |                                                     | <b>2 780 786,65</b>     | <b>36%</b>                |

**Notes :**

- 1° L'Expertise France/Groupe Agence Française de Développement (AFD) prend en charge, depuis octobre 2023, la rémunération d'un Expert International Intégré, affecté à l'Antenne du Sud de l'ITIE-RDC.
- 2° Le FSVVC/USAID a financé quelques activités du Plan de travail de l'ITIE-RDC en 2024, mais n'a pas communiqué les montants décaissés.
- 3° En plus du financement direct de certaines activités du Plan de travail de l'ITIE-RDC comme mentionner dans le tableau n°3 ci-dessus, la GIZ a aussi financé directement les Organisations de la Société civile (OSC) afin de leur permettre de réaliser certaines de leurs activités relatives à la mise en œuvre de l'ITIE.

Il en est ainsi des OSC suivantes :

- **The Carter Center (TCC)** a bénéficié d'un montant de **300 000 USD** pour le renforcement des capacités des acteurs sociaux sur le régime fiscal applicable du secteur minier en RDC ;
- **L'ASADHO** a reçu une subvention de la GIZ d'un montant de **39 855 USD** pour le renforcement des capacités des acteurs judiciaires du Parquet de Lubumbashi sur l'utilisation des données ITIE pour la lutte contre la corruption dans la gestion de la redevance minière ;
- La GIZ a financé à hauteur de **90 300 USD** :
  - L'ONG **LITRASE** pour organiser les activités relatives à la contribution de la jeunesse pour l'augmentation des recettes minières au budget de l'Etat et la promotion de leur gestion transparente ;
  - L'ONG **ABG**, pour l'organisation du concours des meilleurs mémoires sur la mobilisation et la gestion des revenus du secteur minier ;
  - L'ONG les **Oisillons**, pour le renforcement des capacités des journalistes des radios communautaires sur le thème : « Comment faire le suivi de la mobilisation des recettes du secteur minier industriel par l'Etat » ;
  - Le **Consultant Zaati**, pour faciliter l'atelier de réflexion sur le renforcement de la participation de la Société civile au processus ITIE.

## VII. Participation des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE en RDC

Les parties prenantes ont largement fourni des efforts en contribuant au processus par le retour des informations tant à travers leurs représentants au sein du Comité Exécutif que par leur participation aux différents ateliers organisés, notamment pour l'amélioration des différents documents de mise en œuvre tels que le Rapport ITIE-RDC 2020 – 2021, le RAA 2021 – 2022, le PTBA 2023, le PTT 2024 – 2026, le PTBA 2024, le Rapport ITIE-RDC 2022 et les diverses études thématiques citées

supra. Les parties prenantes ont aussi participé activement aux travaux de différents ateliers organisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE.

**Tableau n° 4 : Activités menées par les parties prenantes en 2023 et 2024**

| Période | Organisation            | Activités menées                                                                                                                                                                          | Cibles                                                     | Résultats                                                                                                            |
|---------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|         | THE CARTER CENTER (TCC) | Renforcement des capacités des acteurs sociaux sur le régime fiscal applicable du secteur minier en RDC                                                                                   |                                                            |                                                                                                                      |
|         | ASADHO                  | Renforcement des capacités des acteurs judiciaires du Parquet de Lubumbashi sur l'utilisation des données ITIE pour la lutte contre la corruption dans la gestion de la redevance minière |                                                            |                                                                                                                      |
|         | LITRASE                 | Contribution de la jeunesse pour l'augmentation des recettes minières au budget de l'Etat et la promotion de leur gestion transparente                                                    | Jeunes, étudiants, membres des ASBL et mouvements citoyens | 30 jeunes ont été formés et ont produits des réflexions sur l'augmentation des recettes minières de l'Etat au budget |
|         | ABG                     | Concours des meilleurs mémoires sur la mobilisation et la gestion des revenus du secteur minier                                                                                           |                                                            |                                                                                                                      |
|         | LES OISILLONS           | Renforcement des capacités des journalistes des radios communautaires sur le thème : « Comment faire le suivi de la mobilisation des recettes du secteur minier industriel par l'Etat »   |                                                            |                                                                                                                      |
|         | CHAMBRE DES MINES       | Séance de réflexion sur les défis du développement communautaire face à la dotation minimale de 0,3% du chiffre d'affaires par les entreprises minières de la RDC                         |                                                            |                                                                                                                      |

## VIII. Informations sur la composition du Comité Exécutif durant la période concernée

### 8.1. Changements intervenus dans la composition du Comité Exécutif

Au cours de la période sous revue, des modifications ont été observées dans les trois collèges composant le Comité Exécutif. Ces modifications concernent :

- Le Collège Institutions publiques** : A la suite de la démission du Ministre d'Etat, Ministre du Plan et Président du Comité Exécutif (M. Christian MWANDO NSIMBA), le collège a enregistré l'entrée en mars 2023 d'un nouveau membre en qualité de Président du CE en la personne de Mme. Judith SUMINWA TULUKA, Ministre d'Etat et Ministre du Plan. Aussi, il est important de signaler l'entrée d'un autre membre M. Jean Claude KANKOLONGO en remplacement de Marcelin BILOMBA pour le compte de la Présidence de la République. En 2024, consécutivement à la nomination d'un nouveau Gouvernement, de nouveaux membres ont fait leur entrée au CE. Il s'agit du Président, Son Excellence M. Guylain NYEMBO MBWIZYA, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement ; Son Excellence M. Kizito PAKABOMBA, Ministre des Mines ; Son Excellence M. Aimé MOLENDI SAKOMBI, Ministre des Hydrocarbures et Son Excellence M. Doudou FWAMBA LIKUNDE, Ministre des Finances. L'Honorable Clément MUYA a remplacé l'Honorable Jean de Dieu MOLEKA comme Point focal ITIE pour le compte du Sénat.
- Le Collège société civile** a connu une alternance avec la passation de pouvoirs entre les membres sortant Maître Jean-Claude Katende et Maître Albert Kabuya et ceux entrant M. Kass Muteba et Maître Jérémie Kabambi, le 9 octobre 2023. En septembre 2024 la Société civile a pourvu au décès de Maître Jean Marie KABANGA et a procédé au remplacement de Maître Jimmy MUNGURIEK et de Mme. Nicole BILA par Mme. Néné BINTU IRAGI, Maître Donat KAMBOLA et M. Freddy KASONGO.
- Le Collège Entreprises**, quant à lui, a enregistré le départ de M. Simon TUMA WAKU et l'entrée, le 27 novembre 2023, de Mme. Marie Chantal KANINDA pour le compte de la Chambre des mines.

Par ailleurs, tous les autres membres du Comité Exécutif ont continué à représenter pleinement et activement leurs collèges respectifs. Il convient de rappeler que le Comité Exécutif est constitué de 20 membres au total, à raison de 10 pour le Collège Institutions publiques, 05 pour le Collège Entreprises extractives et 05 pour le Collège Société civile.

### 8.2. Tenue des réunions

Le Comité Exécutif a tenu au total dix réunions, dont six en 2023 et quatre en 2024. Les détails sur la participation sont contenus dans les tableaux ci-dessous et les Procès-Verbaux des réunions sont publiés sur le [site ITIE-RDC](https://www.itierdc.net/bibliographie/bibliographie-2023/)<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> <https://www.itierdc.net/bibliographie/bibliographie-2023/>

**Tableau n° 5 : Nombre de réunions et des présences des membres en 2023**

| Fréquence des réunions : Une réunion / 2 mois                                    |            |                   |                        |             |                |        |       |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------|------------------------|-------------|----------------|--------|-------|
| Moyenne : 16 présences par réunion ; Taux moyen de participation : Environ 82,5% |            |                   |                        |             |                |        |       |
| N°                                                                               | Date       | Présence physique | Institutions publiques | Entreprises | Société civile | Mandat | Total |
| 1                                                                                | 23/02/2023 | 11                | 3                      | 4           | 4              | 05     | 16    |
| 2                                                                                | 04/05/2023 | 10                | 3                      | 4           | 3              | 03     | 13    |
| 3                                                                                | 08/06/2023 | 12                | 6                      | 3           | 3              | 03     | 15    |
| 4                                                                                | 31/07/2023 | 10                | 3                      | 3           | 4              | 08     | 18    |
| 5                                                                                | 09/10/2023 | 12                | 5                      | 3           | 4              | 07     | 19    |
| 6                                                                                | 27/11/2023 | 11                | 4                      | 3           | 4              | 07     | 18    |

**Tableau n° 6 : Nombre de réunions et des présences des membres en 2024**

| Fréquence des réunions : Une réunion /3 mois                                       |            |                   |                        |             |                |        |       |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------|------------------------|-------------|----------------|--------|-------|
| Moyenne : 15,5 présences par réunion ; Taux moyen de participation : Environ 77,5% |            |                   |                        |             |                |        |       |
| N°                                                                                 | Date       | Présence physique | Institutions publiques | Entreprises | Société civile | Mandat | Total |
| 1                                                                                  | 15/02/2024 | 06                | 1                      | 1           | 4              | 07     | 13    |
| 2                                                                                  | 08/08/2024 | 11                | 3                      | 5           | 3              | 05     | 16    |
| 3                                                                                  | 17/09/2024 | 07                | 3                      | 2           | 2              | 09     | 16    |
| 4                                                                                  | 22/10/2024 | 12                | 4                      | 4           | 4              | 05     | 17    |

## IX. Efficacité et durabilité de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC

### 9.1. Efforts d'élargissement du périmètre de mise en œuvre de l'ITIE en RDC

Depuis la décision d'élargir le périmètre de rapportage ITIE à l'artisanat minier et à la mine à petite échelle ainsi qu'à la forêt, le Comité Exécutif a publié les rapports suivants :

- En mars 2023 : Rapport ITIE sur le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la chaîne de valeur du cuivre-cobalt-zinc, Exercices 2020 et 2021.
- En octobre 2023 : Rapport ITIE-RDC sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la filière 3T & Or (Etain, Tantale, Tungstène et Or), Exercices 2020 et 2021.
- En février 2025 : Rapport ITIE-RDC sur le secteur forestier

Les deux premiers rapports sur l'exploitation minière artisanale et à petite (EMAPE) ont permis de mieux comprendre ce secteur, de cerner ses difficultés et ses défis et d'identifier les divers flux perçus ainsi que les acteurs qui y interviennent.

Ce rapport revêt principalement un caractère contextuel. Étant le premier exercice spécifiquement dédié au secteur forestier en RDC, il met en lumière le contexte, les conditions, les défis et les spécificités propres au secteur forestier en RDC, offrant ainsi un aperçu détaillé de son fonctionnement et de ses enjeux. En se concentrant sur le contexte dans lequel il est élaboré, ce rapport établit les bases nécessaires à une compréhension approfondie des questions abordées et des objectifs visés par l'ITIE dans le secteur forestier.

Un périmètre de rapprochement des sociétés forestières a été établi, incluant un ensemble représentatif d'entreprises opérant dans le secteur. Ce périmètre a été déterminé en fonction de la contribution financière et de l'impact économique, environnemental et social des sociétés. Cependant, malgré cette délimitation précise, les travaux de conciliation n'ont pas été réalisés.

Il est crucial de reconnaître que les processus de collecte, d'analyse et de conciliation des données a comporté des lacunes et des imperfections en raison de la nouveauté de cet exercice et de la complexité inhérente au secteur forestier en RDC. Ainsi, ce rapport représente une phase initiale d'exploration visant à poser les bases nécessaires pour des efforts futurs plus précis et approfondis dans le cadre de l'ITIE pour le secteur forestier en RDC.

En outre, les questions sociales et environnementales ont intéressé au plus haut point les parties prenantes à telle enseigne que des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des textes y relatifs ont été organisées avec le concours des administrations concernées (Ministères des mines et des Affaires sociales).

Les entreprises et la Société civile se sont largement exprimées sur la thématique, notamment sur l'exécution des cahiers des charges, la publication des synthèses des études d'impact environnemental et social ainsi que l'allocation de la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires des entreprises minières destinée aux projets de développement communautaire.

Afin de faciliter aux parties prenantes l'accès à l'information du secteur extractif, des efforts sont en cours pour développer des entrepôts des données (DATAWAREHOUSE) du secteur minier et du secteur des hydrocarbures, avec possibilité d'interconnexion et d'échange d'informations entre plusieurs administrations.

#### 9.2. Modifications récurrentes de la Norme ITIE et difficultés d'adaptation des pays de mise en œuvre

Il convient de relever que la nouvelle Norme ITIE est entrée en vigueur en juin 2023 et cette dernière a évolué en améliorant et en renforçant certaines dispositions tout en introduisant des nouvelles thématiques comme la transition énergétique, la lutte contre la corruption, les questions du genre, du social et l'environnement ainsi que la mobilisation des recettes, lesquelles sont des défis pour les pays de mise en œuvre.

La prise en compte de ces innovations de la Norme par les pays de mise en œuvre à côté de leurs priorités nationales ne se fait pas sans difficultés, étant donné qu'un temps suffisant n'est pas accordé aux pays pour comprendre d'abord ces nouvelles thématiques afin de mieux rencontrer les exigences y afférentes.

Pour toutes ces raisons, afin de permettre aux pays de se familiariser avec les nouvelles exigences de la Norme, le processus de validation devrait être accompagné des mesures d'assouplissement nécessaires pour ne pas décourager la bonne volonté de certains pays membres.

## X. Consultations des parties prenantes et adoption du RAA 2023 – 2024

Le présent Rapport Annuel d'Avancement a été préparé par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC. Il a fait l'objet de larges discussions entre les parties prenantes réparties sur toute l'étendue de la République et, après la mise en commun des améliorations desdites améliorations, il a été adopté par le Comité Exécutif au cours de sa 134<sup>ème</sup> réunion ordinaire du 21 août 2025.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Principales activités réalisées de Janvier 2023 à Décembre 2024

| N° | Activités réalisées en 2023                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Date / Période de réalisation                                                    |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Organisation des réunions du Comité Exécutif de l'ITIE RDC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 23/02/2023<br>04/05/2023<br>08/06/2023<br>31/07/2023<br>09/10/2023<br>27/11/2023 |
| 2  | Rédaction et adoption des documents de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport annuel d'avancement 2021 &amp; 2022 : analyse, ateliers d'amélioration du RAA par les OSC en pools et de mise en commun des améliorations, adoption et publication du RAA 2021 &amp; 2022</li> <li>- Elaboration et adoption du Plan de Travail triennal 2024 – 2026 ainsi que du Plan de Travail et Budget Annuel 2023 : travaux d'analyse, atelier d'amélioration du PTT 2024 -2026 et du PTBA 2023 par les OSC en pools ainsi que l'atelier de mise en commun des améliorations, adoption et publication du PTT 2024 -2026 et du PTBA 2023.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                 | Janv – févr 2023                                                                 |
| 3  | Participation à l'atelier organisé par par l'Association des Femmes du Secteur Minier (AWIMA)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 19/01/2023                                                                       |
| 4  | Rédaction et adoption des rapports suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport ITIE-RDC pour les exercices 2020 – 2021 : adoption et publication du Rapport ;</li> <li>- Rapport de cadrage du secteur forestier des exercices 2020 &amp; 2021 : adoption et publication du Rapport ;</li> <li>- Rapport thématique sur le renforcement des divulgations des Entreprises Publiques du Secteur Extractif de la RDC, 2019 &amp; 2020 : adoption et publication du Rapport ;</li> <li>- Rapport ITIE sur le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la chaîne de valeur du cuivre-cobalt &amp; zinc : adoption et publication du Rapport ;</li> <li>- Rapport d'évaluation du niveau d'exécution par les entreprises extractives de leurs obligations sociales et environnementales dans le Haut-Katanga, le Lualaba et le Haut-Uélé : adoption et publication du Rapport ;</li> </ul> | Fév - Mars 2023                                                                  |
| 5  | Mise à niveau des parties prenantes sur les thématiques du secteur extractif : « Gouvernance, Contrôle public des industries extractives et Modélisation des projets miniers en RDC »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Janv – mai 2023                                                                  |
| 6  | Organisation des réunions du Groupe Technique de Travail (GTT)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 13/01/2023<br>14/01/2023<br>03/02/2023<br>23/02/2023<br>13/03/2023<br>24/03/2023 |
| 7  | Organisation, à Kalemie, d'un atelier de sensibilisation pour la collecte des données pour la préparation de la production du Rapport ITIE sur le secteur forestier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 23/03/2023                                                                       |
| 8  | Organisation des sessions de dissémination sur les recommandations issues du Rapport sur le niveau d'exécution des obligations sociales et environnementales par les Entreprises Extractives du Haut-Katanga, du Lualaba et du Haut-Uélé respectivement à Kolwezi, à Lubumbashi et à Kinshasa                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 18 & 23/03/2023                                                                  |
| 9  | Organisation d'un atelier de lancement de collecte des données pour la préparation de la production du Rapport ITIE sur le secteur forestier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 11/05/2023                                                                       |
| 10 | Participation à la 9 <sup>ème</sup> Conférence mondiale de l'ITIE à Dakar/Sénégal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 13 – 14 /06/2023                                                                 |

|    |                                                                                                                                                                                                                                      |                               |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| 11 | Organisation à Mbuji-Mayi et Tshikapa d'un atelier des PP pour la préparation de la production du Rapport ITIE sur le secteur EMAPE, filière Diamant 2021 - 2022                                                                     | Juillet 2023                  |
| 12 | Organisation d'un atelier de sensibilisation et de vulgarisation des rapports ITIE à l'attention des structures de contrôle supérieur et de l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption                                  | 10 & 11/08/2023               |
| 13 | Organisation d'un atelier d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des dispositions légales et de la Norme ITIE en matière de divulgation des contrats, de l'octroi des licences et de la tenue des registres.      | 15 & 16/08/2023               |
| 14 | Organisation à Goma et Bukavu des ateliers de sensibilisation pour la collecte des données pour la préparation de la production du Rapport ITIE sur le secteur forestier                                                             | 16 & 17/08/2023               |
| 15 | Organisation d'un atelier sur l'évaluation du niveau de divulgation des données ITIE par les entreprises publiques                                                                                                                   | 22 & 23/08/2023               |
| 16 | Organisation d'un atelier national d'échanges sur l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux obligations sociales et à la dotation de 0,3% minimum du chiffre d'affaires des entreprises minières en RDC | 23 & 25/08/2023               |
| 17 | Organisation des ateliers sur les avances fiscales consenties à l'Etat par les entreprises publiques                                                                                                                                 | 30 & 31/08/2023<br>24/10/2023 |
| 18 | Organisation à Kolwezi, Lubumbashi, Goma, Durba des ateliers d'échange et de sensibilisation sur l'application des dispositions du Code minier et des Arrêtés afférents à la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires                  | 20 – 23/09/2023               |
| 19 | Organisation d'un atelier de renforcement des capacités des parties prenantes : APLC et CENAREF sur la Norme et l'utilisation des données ITIE                                                                                       | 31/10 au<br>01/11/2023        |
| 20 | Participation des Experts du ST/ITIE-RDC à une session de formation sur « l'évaluation des projets miniers » organisé par BGR                                                                                                        | 20 – 24/11/2023               |
| 21 | Participation des Experts du ST/ITIE-RDC à une session de formation sur « la Modélisation des contrats dans les projets miniers » organisée par Enerteam                                                                             | 23/11 -<br>01/12/2023         |
| 22 | Participation à la 10 <sup>ème</sup> session de la Conférence des Etats à la convention des nations unies contre la corruption (COSP10)                                                                                              | 11 – 15/12/2023               |
| 23 | Publication du Rapport sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la filière 3T & Or (Etain, Tantale, Tungstène et Or) – Exercices 2020 et 2021                                                                  | 19/12/2023                    |

| N° | Activités réalisées en 2024                                                                                                                                             | Date / Période de réalisation                        |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 1  | Organisation des réunions du Comité Exécutif de l'ITIE RDC                                                                                                              | 15/02/2024<br>08/08/2024<br>17/09/2024<br>22/10/2024 |
| 2  | Une équipe conduite par le Coordonnateur National a participé à la 30 <sup>ème</sup> édition de la Conférence Mining Indaba qui s'est tenu à Cape Town (Afrique du Sud) | 05 au<br>08/02/2024                                  |
| 3  | Le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC a participé à la 59 <sup>e</sup> réunion du Conseil d'Administration du Secrétariat International de l'ITIE à Toronto (Canada)  | 29/02/2024                                           |
| 4  | Une équipe conduite par le Coordonnateur National a participé à The Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC) Convention à Toronto (Canada)                 | 03 au<br>06/03/2024                                  |
| 5  | Dissémination du Rapport ITIE exercices 2020-2021 et ses compléments à travers la RDC pour promouvoir la transparence dans le secteur extractif                         | 05/04 au<br>16/05/2024                               |
| 6  | L'ITIE-RDC a organisé un atelier sur la divulgation des synthèses EIES à Kinshasa                                                                                       | 09/04/2024                                           |
| 7  | Tenue de l'atelier d'amélioration du projet d'étude de faisabilité de l'intégration des données ITIE dans les systèmes gouvernementaux à Kinshasa                       | 30/04/2024<br>02/05/2024                             |

|    |                                                                                                                                                                                                                                     |                                            |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| 8  | Tenue d'un atelier de réflexion sur le renforcement de la participation de la Société Civile au processus ITIE en RDC                                                                                                               | 08 au<br>10/05/2024                        |
| 9  | Tenue d'un atelier sur la faisabilité de la déclaration par les Entreprises Extractives en conformité avec l'Exigence 4.7 de la Norme ITIE à Kinshasa                                                                               | 22 au<br>23/05/2024                        |
| 10 | Le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC a réuni les parties prenantes du secteur du diamant artisanal dans la province du Kasai                                                                                                      | 28/05/2024                                 |
| 11 | Une équipe conduite par le Coordonnateur National a participé à l'Atelier Régional des Coordonnateurs Nationaux ITIE d'Afrique Francophone à Abidjan (Côte d'Ivoire)                                                                | 28 au<br>30/05/2024                        |
| 12 | Tenue de l'atelier sur l'amélioration du projet de Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2022 à Kisangani                                                                                                                                     | 05 au<br>21/06/2024                        |
| 13 | Tenue de l'atelier d'échanges sur la divulgation des dépenses quasi-budgétaires par les entreprises publiques extractives à Lubumbashi                                                                                              | 11 au 12/06/<br>2024                       |
| 14 | Le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC est intervenu au panel de Glencore sur le thème: « Plan de développement durable et exploitation minière responsable » lors de la 19e édition du DRC Mining Week à Lubumbashi               | 12 au<br>14/06/2024                        |
| 15 | Le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC participe à la réunion des Coordinateurs nationaux ITIE à Genève, en marge de la 60ème réunion du CA ITIE. Événement organisé en partenariat avec Banque Mondiale et le gouvernement suisse | 17 au<br>18/06/2024                        |
| 16 | Tenue de l'atelier ITIE-RDC de mise en commun des améliorations des parties prenantes et validation du cadrage du Rapport ITIE-RDC 2022 à Lubumbashi                                                                                | 27 au<br>28/06/2024                        |
| 17 | Tenue de l'atelier de formation et d'échanges avec les ETD de la Province sur l'ITIE et le processus de déclaration à Kolwezi et à Lubumbashi                                                                                       | 18 au<br>19/07/2024<br>30 au<br>31/07/2024 |
| 18 | Tenue de l'atelier de restitution aux parties prenantes de la mission du Cabinet ENERTEAM sur la divulgation systématique des données ITIE à Kinshasa                                                                               | 29/07/2024                                 |
| 19 | Tenue de l'atelier de lancement de la collecte des données pour l'élaboration du Rapport ITIE-RDC 2022 à Kinshasa                                                                                                                   | 13 au<br>29/08/2024                        |
| 20 | Tenue de l'atelier technique sur l'accompagnement des parties prenantes à la télédéclaration des données du Rapport ITIE-RDC 2022 à Lubumbashi                                                                                      | 24 au<br>28/09/2024<br>12 au<br>19/11/2024 |
| 21 | Tenue de l'atelier de Redynamisation de la mise en oeuvre de l'ITIE en RDC à Kinshasa                                                                                                                                               | 04 au<br>08/11/2024                        |
| 22 | Tenue de l'atelier de vulgarisation de la Norme 2023 auprès ETD et OSC à Kinsangani (Tshopo) et Isiro (Haut Uélé)                                                                                                                   | 13 au<br>19/11/2024                        |
| 23 | Participation (en ligne) à l'atelier de renforcement des capacités sur l'exploitation minière artisanale et de petite échelle et la Norme ITIE 2023 pour la région Afrique (Webinaire du SI)                                        | 04/12/2024<br>11/12/2024                   |
| 24 | Tenue de l'atelier de formation et d'échanges sur la Norme ITIE 2023 destiné aux parties prenantes au processus ITIE présentes à Likasi                                                                                             | 11 au<br>12/12/2024                        |
| 25 | Participation du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC au concours Bozwi ya Eloko sur la mobilisation et gestion des recettes du secteur minier en RDC                                                                                | 11 au<br>13/12/2024                        |
| 26 | Tenue de l'atelier sur l'actualisation et la divulgation de la participation de l'Etat dans les industries extractives à Kinshasa                                                                                                   | 16 au<br>17/12/2024                        |
| 27 | Tenue d'un atelier d'amélioration du Projet de Rapport ITIE RDC 2022 dans les 10 pools                                                                                                                                              | 16 au<br>20/12/2024                        |
| 28 | Tenue de l'atelier d'échanges sur les procédures suivies en cas de cession, d'amodiation et d'option des titres miniers à Lubumbashi                                                                                                | 23 au<br>24/12/2024                        |
| 29 | Tenue de l'atelier de mise en commun et validation du projet de Rapport ITIE-RDC 2022 à Lubumbashi                                                                                                                                  | 26 au<br>27/12/2024                        |

## Annexe 2 : Relevé des décisions du Comité Exécutif

### • ANNEE 2023

#### I. 121<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif du 23 février 2023 : Réunion ordinaire

##### 1. Décision N° 094/CE-121/2023 du 23 février 2023 sur l'adoption du rapport Standard ITIE-RDC 2020-2021

*Le Comité Exécutif adopte le Rapport Standard ITIE-RDC 2020-2021 moyennant la prise en compte des améliorations pertinentes des parties prenantes, du GTT et des observations soulevées par les membres.*

##### 2. Décision N° 095/CE-121/2023 du 23 février 2023 sur l'adoption du rapport sur la divulgation des EP

*Le Comité Exécutif adopte le Rapport sur la divulgation des EP.*

##### 3. Décision N° 096/CE-121/2023 du 23 février 2023 sur l'adoption du rapport des Dépenses sociales et environnementales

*Le Comité Exécutif adopte le Rapport d'évaluation du niveau d'exécution par les entreprises minières de leurs obligations sociales et environnementales dans le Haut-Katanga, le Lualaba et le Haut-Uélé.*

##### 4. Décision N° 097/CE-121/2023 du 23 février 2023 sur le cadrage du secteur forestier

*Le Comité Exécutif adopte le Rapport de Cadrage sur le secteur forestier.*

##### 5. Décision N° 098/CE-121/2023 du 23 février 2023 relatif au Rapport Annuel d'Avancement

*Le Comité Exécutif adopte le Rapport Annuel d'Avancement 2021-2022.*

##### 6. Décision N° 099/CE-121/2023 du 23 février 2023 sur le Plan de Travail et Budget Annuel 2023

*Le Comité Exécutif adopte le Plan de Travail et Budget Annuel 2023.*

#### II. 122<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif du 04 mai 2023 : Réunion ordinaire

##### 7. Décision N° 100/CE-122/2023 du 04 mai 2023 sur la convenance du Cadrage avec l'AI pour l'élaboration du Rapport de conciliation du Secteur

*Le Comité Exécutif a convenu ce qui suit :*

- Du seuil de matérialité :
  - aucun seuil pour la sélection des opérateurs industriels,
  - un montant de 1 000 USD pour la sélection des opérateurs artisanaux ;
  - aucun seuil pour la sélection des entités de l'Etat
- Du référentiel : à déterminer en tenant compte des seuils de matérialité ;
- Du périmètre de conciliation : 183 opérateurs dont 23 industriels et 160 artisanaux ;
- Du périmètre des entités de l'Etat : 21 entités dont :
  - 6 du niveau central : FFN, ACE, DGI, DGRAD, DGDA, SG à l'Environnement ;
  - 15 Directions des recettes provinciales du : Haut-Katanga, Haut-Uélé, Ituri, Kinshasa, Kongo central, Kwilu, Mai-Ndombe, Mongala, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Sud-Ubangi, Tanganyika, Tshopo, Tshuapa et Equateur.
- Du périmètre déclaration unilatérale de l'Etat : à déterminer ;
- Des formulaires de déclaration : il sera fait recours aux formulaires des flux financiers et des informations contextuelles
- Du processus de déclaration : utilisation du progiciel T/SL pour les opérateurs aptes à le manipuler et des formulaires sous format Excel pour les autres opérateurs ;
- De la marge d'erreur acceptable : 0,8% pour les écarts de réconciliation (après ajustements) et pour l'équivalent de 1 000 USD, montant à partir duquel l'AI devra requérir des parties déclarantes des justificatifs nécessaires ;
- Du rapprochement des données de production et des exportations : à examiner dans les prochains Exercices.

- De la fiabilité : se référer au mécanisme de fiabilisation décidé par le Comité Exécutif et s'appliquant aux secteurs minier industriel et pétrolier ;
- De la désagrégation : par entité étatique, par opérateur et par flux (date de paiement, quittance, banque perceptrice...).

### **III. 123<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif du 08 juin 2023 : Réunion ordinaire**

#### **8. Décision N° 101/CE-123/2023 du 08 juin 2023 relative à la mise en œuvre du processus de l'ITIE en RDC**

*Le Comité Exécutif recommande au S.T de lui présenter, à la prochaine réunion, les activités du Plan de travail qui n'ont pas obtenu de financement.*

*Le C.E recommande aux Honorables siégeant au Comité Exécutif d'assurer un plaidoyer au Parlement lors des sessions budgétaires en veillant à ce que ce dernier alloue au Comité National de l'ITIE un budget à la hauteur de son Plan de Travail.*

#### **9. Décision N° 102/CE-123/2023 du 08 juin 2023 relative au processus de remplacement de deux délégués de la société civile au CE**

*Le Comité Exécutif recommande à la Commission de médiation ad hoc des OSC sa proposition qui voudrait que les délégués qui siègent présentement au Comité Exécutif poursuivent le mandat, en attendant l'organisation des élections projetées en décembre 2023 pour procéder à leur remplacement en vertu du Code de conduite des OSC.*

### **IV. 124<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif du 31 juillet 2023 : Réunion ordinaire**

#### **10. Décision N° 103/CE-124/2023 du 31 juillet 2023 relative à la mise en œuvre du processus de l'ITIE en RDC**

- Concernant l'atelier sur le cahier des charges et la dotation de 0.3% minimum du chiffre d'affaires, la Présidente du Comité Exécutif ainsi que les Ministres des mines et des affaires sociales devront se réunir pour harmoniser et fixer la date de la tenue de cet atelier attendu par les parties prenantes ;
- S'agissant des rapports de certification des déclarations de l'Etat par la Cour des comptes et l'IGF, le secrétariat Technique a été instruit de les partager sur clé USSB et d'inviter ces deux structures à la prochaine réunion du Comité Exécutif ;
- Pour le rapport ITIE sur l'artisanat minier, filière 3T&Or, le Secrétariat Technique est invité à contacter le Consultant Cabinet MAZARS aux fins de finaliser ledit rapport et le soumettre à l'adoption du Comité Exécutif à sa prochaine réunion ;
- Quant aux participations du Secrétariat Technique aux activités organisées par les parties prenantes, le Comité Exécutif recommande au Secrétariat Technique de faire ressortir le contenu ainsi que le résultat lors de sa participation à une activité extérieure.

#### **11. Décision N° 104/CE-124/2023 du 31 juillet 2023 relative à l'examen des points restés en suspens (Mise en place des commissions permanentes du CE)**

*Le Comité Exécutif décide que le GTT continue à siéger en attendant l'effectivité du fonctionnement des Commissions permanentes.*

### **V. 125<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif du 09 octobre 2023 : Réunion ordinaire**

#### **12. Décision N° 105/CE-125/2023 du 09 octobre 2023 relative à la mise en œuvre du processus de l'ITIE en RDC**

*Après échanges, le Comité Exécutif prend acte des conclusions de la Cour des comptes et de l'IGF sur la certification des données des entités de l'Etat.*

## **VI. 126<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif du 27 novembre 2023 : Réunion ordinaire**

**13. Décision N° 106/CE-126/2023 du 27 novembre 2023 relative à la présentation du complément du Rapport ITIE-RDC 2021-2021**

*La note complémentaire au Rapport ITIE 2020-2021 est adoptée.*

**14. Décision N° 107/CE-126/2023 du 27 novembre 2023 relative à l'adoption du rapport ITIE-RDC sur l'Artisanat minier, filière 3T&Or**

*Le Rapport ITIE-RDC sur l'Artisanat minier, filière 3T et Or est adopté.*

**15. Décision N° 109/CE-126/2023 du 27 novembre 2023 relative à la présentation du PTT 2024-2026 et du PTBA 2024**

*Le Plan de Travail Triennal 2024 – 2026 ainsi que le PTBA 2024 sont adoptés par le Comité Exécutif.*

### **• ANNEE 2024**

## **VII. 127<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif du 15 février 2024 : Réunion ordinaire**

**16. Décision N° 110/CE-127/2024 du 15 février 2024 sur l'élaboration des Rapports ITIE**

*Le Comité Exécutif instruit le Secrétariat Technique à élaborer et lui partager le calendrier de production de chaque rapport.*

**17. Décision N° 111/CE-127/2024 du 15 février 2024 relative à la réintégration d'un délégué du collège de la société civile à la suite de sa démission**

*Le Comité Exécutif lui recommande ainsi qu'à sa plateforme de formaliser par écrit la demande pour une réponse appropriée.*

**18. Décision N° 112/CE-127/2024 du 15 février 2024 relative aux postes vacants du ST**

*Le Comité Exécutif instruit le Coordonnateur National à lui présenter l'organigramme du ST et les profils des expertes à recruter.*

## **VIII. 128<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif du 08 août 2024 : Réunion ordinaire**

**19. Décision N° 113/CE-128/2024 du 08 août 2024 sur la réalisation des activités avec le Projet ENCORE et du SI ainsi que sur le renouvellement des contrats des experts arrivés à terme**

*Le Comité Exécutif :*

*- adopte tous les TDR présentés ;*

*- reconduit pour un mandat de trois ans, les contrats des Experts et du personnel d'appoint du ST/ITIE-RDC.*

**20. Décision N° 114/CE-128/2024 du 08 août 2024 relative à l'adoption du cadrage du rapport 2022**

*Le Comité Exécutif adopte le cadrage du rapport ITIE-RDC 2022.*

## **IX. 129<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif du 17 septembre 2024 : Réunion ordinaire**

**21. Décision N° 114/CE-129/2024 du 08 août 2024 concernant l'adoption du rapport d'audit du CN ITIE-RDC des exercices 2021 – 2022**

*Le Comité Exécutif adopte le rapport d'audit des exercices 2021 et 2022 du CN de l'ITIE-RDC.*

**22. Décision N° 115/CE-129/2024 du 08 août 2024 sur l'adoption du rapport sur le secteur forestier**

*Le Comité Exécutif décide de rallonger le délai de production du rapport sur le secteur forestier jusqu'en décembre 2024 afin de permettre au Ministère de l'Environnement d'apporter toute information qui va enrichir la partie contextuelle.*

**X. 130<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif du 22 octobre 2024 : Réunion ordinaire**

**23. Décision N° 116/CE-130/2024 du 22 octobre 2024 sur l'adoption du Rapport sur la divulgation systématique**

*Le Comité Exécutif adopte le Rapport sur la divulgation systématique.*

### Annexe 3 : Evaluation du niveau d'exécution du Plan de travail triennal 2021-2023

#### Légende :

Les couleurs ci-dessous représentent :

| Couleur | Statut de l'activité             |
|---------|----------------------------------|
|         | Activité réalisée                |
|         | Activité en cours de réalisation |
|         | Activité non réalisée            |

| N°                                                                                                                                                                                                                               | Activités                                                                                                                                                                                                                                                         | Sous Activités                                                                                                             | Actions à mener                                                                                                                                                                    | Evaluation -<br>Sous Activités |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Axe Stratégique 1 : Renforcement institutionnel et technique du Comité National de l'ITIE-RDC (Exigence 1)</b>                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                    |                                |
| <b>Objectif Spécifique n° 1.1. : Optimiser le fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC afin de garantir la participation pleine, active et effective de toutes les Parties Prenantes à la mise en œuvre du processus.</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                    |                                |
| 1                                                                                                                                                                                                                                | Actualiser et publier les textes de gouvernance interne du CN/ITIE-RDC (Décret, Règlement Intérieur, Manuel de procédures de gestion, Politique d'indemnités journalières, Procédures de désignation et de remplacement des membres du CE tenant compte de genre) | Soumettre au Premier Ministre le projet du Décret et assurer le suivi pour sa signature et sa publication                  | Assurer le suivi pour la signature du Décret par le Premier Ministre et sa publication                                                                                             | En cours                       |
|                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                   | Adapter le Règlement intérieur au Décret actualisé du CN/ITIE                                                              | Organiser les travaux d'actualisation du Règlement intérieur du CN/ITIE                                                                                                            | Non réalisée                   |
| 2                                                                                                                                                                                                                                | Organiser les sessions d'échange entre les membres du CN de l'ITIE-RDC sur la Norme ITIE et sur le Code de conduite de l'Association ITIE                                                                                                                         | Co-animer la formation sur la Norme et le Code de l'Association ITIE par les membres du CE et le Secrétariat International | Organiser les ateliers de mise à niveau des membres par collège                                                                                                                    | Réalisée                       |
| 3                                                                                                                                                                                                                                | Documenter les écarts dans l'application des textes qui régissent le CN/ITIE-RDC afin d'améliorer la gouvernance interne                                                                                                                                          | Evaluer la mise en œuvre des textes de gouvernance interne et dresser un plan d'exécution des mesures correctives          | 1) Mettre en place effectivement la Commission de Gouvernance du CE 2) Appuyer techniquement et financièrement la Commission de Gouvernance du CE chargé de documenter les écarts. | Non réalisée                   |
| <b>Objectif Spécifique n° 1.2. : Consolider la mise en œuvre du processus ITIE en RDC</b>                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                    |                                |

| N°                                                                                | Activités                                                                                                                                                                                      | Sous Activités                                                                                                                                                                                                                                                         | Actions à mener                                                                                                                                                                                                                                          | Evaluation<br>Sous Activités |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| 4                                                                                 | Concevoir et publier le Plan de Travail Triennal 2024 - 2026 (PTT 2024 - 2026) conformément à l'exigence 1.5 (f) de la Norme ITIE.                                                             | 1. Evaluer le Plan de Travail et Budget Annuel 2023 (PTBA 2023) ainsi que le Plan de Travail Triennal 2021 -2023 (PTT 2021 - 2023).<br>2. Concevoir le Plan de Travail Triennal 2024 - 2026 (PTT 2024 - 2026) et le Plan de Travail et Budget Annuel 2024 (PTBA 2024). | Organiser une retraite externe du ST de 7 jours pour :<br>- Evaluer l'exécution du PTT 2021 - 2023 et du PTBA 2023 et,<br>- Concevoir le Plan de travail Triennal 2024 - 2026 (PTT 2024 - 2026) et le Plan de Travail et Budget Annuel 2024 (PTBA 2024). | Réalisée                     |
|                                                                                   |                                                                                                                                                                                                | Organiser un atelier d'amélioration des projets de PTT 2024 - 2026 et PTBA 2024 amélioré.                                                                                                                                                                              | Organiser, à Lubumbashi, l'atelier des PP pour la mise en commun des améliorations aux projets de PTT 2024-2026 et de PTBA 2024.                                                                                                                         | Réalisée                     |
| 5                                                                                 | Organiser les échanges entre le Comité National et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur le financement et les appuis techniques nécessaires à la mise en œuvre du processus ITIE | Organiser une journée d'échanges et de présentation du PTBA 2023.                                                                                                                                                                                                      | Organiser une réunion avec les PTF (30 pers).                                                                                                                                                                                                            | Réalisée                     |
|                                                                                   |                                                                                                                                                                                                | Faire le suivi des partenariats signés entre le CN/ITIE et les PTF                                                                                                                                                                                                     | Pérenniser le partenariat signé entre le CE et les PTF                                                                                                                                                                                                   | Réalisée                     |
| 6                                                                                 | Elaborer le Plan stratégique de communication (PSC) de l'ITIE RDC adapté à la Norme ITIE                                                                                                       | Recruter un consultant chargé d'élaborer le PSC                                                                                                                                                                                                                        | Elaborer les TDR du recrutement du Consultant et le soumettre à l'approbation du CE et lancer l'AMI                                                                                                                                                      | Réalisée                     |
|                                                                                   |                                                                                                                                                                                                | Améliorer le projet du PSC et publier le PSC adopté par le CE                                                                                                                                                                                                          | Partager et améliorer le Draft du Rapport du Consultant                                                                                                                                                                                                  | Non réalisée                 |
|                                                                                   |                                                                                                                                                                                                | Mettre en œuvre du Plan Stratégique de Communication                                                                                                                                                                                                                   | Concevoir un Plan de suivi de Mise en œuvre du PSC                                                                                                                                                                                                       | Non réalisée                 |
| Objectif Spécifique n°1.3.: Renforcer la viabilité institutionnelle de l'ITIE-RDC |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                          |                              |
| 7                                                                                 | Organiser les réunions du Comité Exécutif conformément au Décret /Règlement Intérieur                                                                                                          | Organiser les réunions ordinaires et extraordinaires conformément aux textes régissant le CN/ITIE RDC.                                                                                                                                                                 | Couvrir les frais d'organisation des réunions, les jetons de présence et prendre en charge les frais de voyage et de séjour des 3 membres du CE résidants en province                                                                                    | Réalisée                     |
| 8                                                                                 | Prendre part aux réunions internationales                                                                                                                                                      | Appuyer la participation des membres du CN/ITIE aux réunions internationales                                                                                                                                                                                           | 1) Prendre en charge les frais dus aux membres du Comité National de l'ITIE-RDC au titre de participation aux réunions internationales<br>2) organiser les voyages des membres du CN aux réunions internationales.                                       | Réalisée                     |
| 9                                                                                 | Assurer le fonctionnement du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC (Toutes les charges)                                                                                                          | Exécuter les dépenses courantes conformément au budget Mobiliser les moyens financiers                                                                                                                                                                                 | Exécuter les dépenses courantes conformément au budget                                                                                                                                                                                                   | Réalisée                     |

| N°                                                                                                                                                                                                                                                                        | Activités                                                                                                                                      | Sous Activités                                                                                                                | Actions à mener                                                                                                                     | Evaluation<br>Sous Activités |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                | Acquérir un logiciel de gestion des marchés publics                                                                           | Elaborer les TDR du recrutement du Consultant et le soumettre à l'approbation du CE et lancer l'AMI                                 | Non réalisée                 |
| 10                                                                                                                                                                                                                                                                        | Organiser les réunions des Commissions permanentes et ad hoc du CE                                                                             | Tenir les réunions des Commissions                                                                                            | Rembourser les frais de transport (Commissions ad hoc, Commissions permanentes)                                                     | Non réalisée                 |
| 11                                                                                                                                                                                                                                                                        | Organiser l'audit du Comité National de l'ITI-ERDC suivant les standards internationaux                                                        | Recruter un Cabinet pour auditer les comptes annuels de l'ITI-ERDC (Exercice 2021 et 2022)                                    | Elaborer les TDR de recrutement d'un cabinet, le soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI                                       | Réalisée                     |
| 12                                                                                                                                                                                                                                                                        | Assurer la mise à niveau régulière des experts du Secrétariat Technique                                                                        | Participer aux formations, séminaires, etc. pour la mise à niveau des experts du Secrétariat Technique et des autres experts. | Prendre en charge la formation des Experts et des autres membres du ST                                                              | Réalisée                     |
| 13                                                                                                                                                                                                                                                                        | Participer aux séances d'échange d'expériences entre le ST/ITI-ERDC et les Secrétariats Techniques des pays de mise en œuvre du processus ITIE | Programmer les voyages d'échanges avec les pays avancés dans la mise en œuvre de l'ITI-ERDC.                                  | Identifier les pays                                                                                                                 | Non réalisée                 |
| <b>Axe Stratégique 2 : Renforcement de la Redevabilité des Institutions publiques et des Industries Extractives par le biais des divulgations systématiques et régulières d'informations sur chaque maillon de la chaîne de valeur de l'ITI-ERDC (Exigences 2 à 6)</b>    |                                                                                                                                                |                                                                                                                               |                                                                                                                                     |                              |
| <b>Objectif spécifique 2.1 : Mettre à la disposition de la population des informations et des outils qui lui permettent d'engager efficacement le débat public afin d'exiger du gouvernement et des entreprises extractives des comptes sur la gouvernance du secteur</b> |                                                                                                                                                |                                                                                                                               |                                                                                                                                     |                              |
| 14                                                                                                                                                                                                                                                                        | Publier les Rapports ITIE-ERDC                                                                                                                 | Produire et publier le Rapport de Cadastre ITIE-ERDC 2022                                                                     | Déployer les experts du ST pour appuyer la collecte des données et accompagner les parties déclarantes à la télé déclaration (TS/L) | Réalisée                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                | Produire et publier le Rapport ITIE-ERDC 2022                                                                                 | Elaborer les TDR de recrutement de l'AI pour le Rapport, le soumettre à l'approbation du CE et lancer l'AMI                         | En cours                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                |                                                                                                                               | Elaborer les TDR de recrutement de l'AI pour le Rapport, le soumettre à l'approbation du CE et lancer l'AMI                         | Non réalisée                 |
| 15                                                                                                                                                                                                                                                                        | Publier les monographies sur des thématiques spécifiques de l'ITI-ERDC                                                                         | Identifier les monographies à publier<br>Réalisée                                                                             |                                                                                                                                     | Réalisée                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                | Procéder à la revue des états financiers des Entreprises publiques du secteur extractif Exercices 2019 – 2020                 | Frais liés au DAO et la publicité de l'AMI                                                                                          | Réalisée                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                | Procéder à la revue des états financiers des Entreprises publiques du secteur extractif Exercice 2021 - 2022                  | Elaborer les TDR du recrutement du Consultant et le soumettre à l'approbation du CE et lancer l'AMI                                 | Non réalisée                 |

| N° | Activités                                                                                                                                                                    | Sous Activités                                                                                                                                                                                     | Actions à mener                                                                                                                                                                                                                          | Evaluation -<br>Sous Activités |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
|    |                                                                                                                                                                              | Réaliser une étude comparative de la contribution fiscale des grands projets miniers                                                                                                               | Elaborer les TDR du recrutement du Consultant et le soumettre à l'approbation du CE et lancer l'AMI                                                                                                                                      | Non réalisée                   |
|    |                                                                                                                                                                              | Mener, dans la province du Haut Katanga, une étude sur l'évaluation de la mise en place et les réalisations des organismes spécialisés chargés de gérer la dotation de 0,3% du Chiffre d'affaires. | Elaborer les TDR du recrutement du Consultant et le soumettre à l'approbation du CE et lancer l'AMI                                                                                                                                      | Réalisée                       |
|    |                                                                                                                                                                              | Mener, dans la province de Lualaba, une étude sur l'évaluation de la mise en place et les réalisations des organismes spécialisés chargés de gérer la dotation de 0,3% du Chiffre d'affaires.      | Elaborer les TDR du recrutement du Consultant et le soumettre à l'approbation du CE et lancer l'AMI                                                                                                                                      | Réalisée                       |
|    |                                                                                                                                                                              | Mener, dans la province du Haut Uele, une étude sur l'évaluation de la mise en place et les réalisations des organismes spécialisés chargés de gérer la dotation de 0,3% du Chiffre d'affaires.    | Elaborer les TDR du recrutement du Consultant et le soumettre à l'approbation du CE et lancer l'AMI                                                                                                                                      | Réalisée                       |
| 16 | Etudier la faisabilité de la déclaration par projet                                                                                                                          | Sensibiliser les Parties déclarantes sur la déclaration par projet                                                                                                                                 | Organiser, à Kinshasa, des ateliers des Parties déclarantes sur la déclaration par projet                                                                                                                                                | Non réalisée                   |
| 17 | Sensibiliser les entreprises extractives à divulguer les données sur l'emploi par genre et, si possible, par projet et par niveau des responsabilités professionnelles       | Organiser des ateliers sur la déclaration désagrégée sur l'emploi, par genre, par projet et par niveau de responsabilité professionnelle des entreprises extractives.                              | Organiser des réunions de sensibilisation (Haut-Katanga, Lualaba, Maniema, Sud-Kivu, Nord Kivu, Haut-Uélé, Kasai Oriental, Kongo Central et Kinshasa)                                                                                    | Non réalisée                   |
| 18 | Sensibiliser les entreprises extractives et les structures de l'Etat à divulguer les informations sur les propriétaires effectifs conformément à l'exigence 2.5 de la Norme. | Dresser un état des lieux du cadre juridique et réglementaire de la propriété effective en RDC                                                                                                     | 1) Organiser, à Kinshasa, un atelier d'échanges sur le cadre juridique et réglementaire de la Propriété effective<br>2) Concevoir un projet des textes réglementaires sur les mesures d'application de la loi sur la propriété effective | En cours                       |
|    |                                                                                                                                                                              | Organiser des réunions de sensibilisation des Parties déclarantes sur l'exigence 2.5 de la Norme.                                                                                                  | Organiser des réunions de sensibilisation (Haut-Katanga, Lualaba, Maniema, Sud-Kivu, Haut-Uélé, Nord-Kivu, Kasai Oriental, Kongo Central et Kinshasa)                                                                                    | Non réalisée                   |
| 19 | Organiser les séances de travail sur la Norme ITIE et l'utilisation des données ITIE avec les Institutions de contrôle                                                       | Renforcer les capacités de l'IGF et de la Cour des Comptes sur la Norme ITIE                                                                                                                       | Tenir les sessions de formation (20 personnes)                                                                                                                                                                                           | Réalisée                       |
|    |                                                                                                                                                                              | Renforcer les capacités des institutions de contrôle sur l'utilisation des données ITIE (APLC, Cour des comptes, Parlement, CENAREF, CNLFM etc.)                                                   | Organiser un atelier d'échange sur l'utilisation des données publiées dans les rapports ITIE à Kinshasa pour 25 personnes                                                                                                                | Réalisée                       |
|    |                                                                                                                                                                              | Renforcer les capacités des points focaux des Régies Financières et des Entreprises Extractives sur la Norme et la collecte des données ITIE                                                       | Organiser l'atelier de mise à niveau en faveur des points focaux sur la Norme ITIE à Kinshasa : 38 personnes + 10 membres du ST                                                                                                          | Non réalisée                   |

| N°                                                                                                                                                              | Activités                                                                                                                                                                                                                                                                    | Sous Activités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Actions à mener                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Evaluation<br>Sous Activités |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
|                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | - Régies financières et autres structures de l'Etat : DGI (2), DGRAD (2), DGDA (2), CTR (2), CTCPM (2), CAMI (2), Min, Portefeuille (2), CEEC (2), BC (2), SG Hydro (2), ACE (2), SOKIMO (2), Sakima (2), SACIM (2), MIBA (2), SONAHYDROC (2), Agence Congolaise des Grands Travaux (2), PERENCO (2), GCM (2) |                              |
| <b>Objectif spécifique 2.2. : Garantir une redistribution équitable des revenus issus du secteur extractif pour un développement socio-économique à la base</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                              |
| 20                                                                                                                                                              | Renforcer les capacités des acteurs des Administrations provinciales et des ETD pour la mise en œuvre de la Norme ITIE.                                                                                                                                                      | Organiser, dans les Provinces et les ETD ayant une activité extractive, des ateliers de sensibilisation sur la Norme ITIE et sur la déclaration à l'ITIE. (Haut Katanga, Lualaba, Kasai Oriental, Haut Uele, Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Kongo Central, Tanganyika et Ituri)                                                                                                                                     | Sensibiliser et former les personnes faisant office de Comptable public et Ordonnateur dans les Provinces et les ETD.                                                                                                                                                                                         | Non réalisée                 |
| 21                                                                                                                                                              | Organiser des réunions avec les représentants du Gouvernement central, des provinces et des ETD, les services des Hydrocarbures pour débattre des problèmes concrets découlant de la rétrocession de 40 % des recettes pétrolières de catégorie B aux provinces productrices | Organiser des ateliers regroupant les représentants du Gouvernement central et les provinces productrices pour débattre des problèmes concrets relatifs à la rétrocession de 40 % des recettes pétrolières de catégorie B                                                                                                                                                                                          | Organiser l'atelier avec les élus provinciaux du Kongo Central, les OSC et le Gouvernement Central sur la rétrocession de 40% des recettes pétrolières à Matadi                                                                                                                                               | Non réalisée                 |
| 22                                                                                                                                                              | Dresser un état des lieux de la mise en place de la Caisse Nationale de Péréquation et des Fonds pour les générations futures (minier et pétrolier) et mener un plaidoyer pour leur opérationnalité.                                                                         | Contacteur les sources d'informations et collecter les données pour dresser un état des lieux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Appuyer les OSC à dresser un état de lieux sur la mise en place effective de la Caisse Nationale de péréquation et des Fonds pour les générations futures du secteur minier (Kinshasa)                                                                                                                        | Non réalisée                 |
|                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                              | Mener un plaidoyer pour le fonctionnement de la Caisse Nationale de Péréquation et des Fonds pour les générations futures et faire le suivi                                                                                                                                                                                                                                                                        | Appuyer les OSC pour le plaidoyer à mener                                                                                                                                                                                                                                                                     | Non réalisée                 |
| 23                                                                                                                                                              | Vulgariser le Code Minier, la loi portant régime général des hydrocarbures et le code forestier ainsi que les textes réglementaires                                                                                                                                          | Sensibiliser les parties déclarantes sur les dispositions du code minier relatives à l'obligation de déclarer à l'ITIE et à l'entrave à la transparence.                                                                                                                                                                                                                                                           | Organiser à Kinshasa deux rencontres avec les Régies financières sur l'article 331 quater sur les mesures d'application de cette disposition du Code Minier                                                                                                                                                   | Non réalisée                 |
|                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                              | Sensibiliser les entreprises extractives et les communautés impactées sur l'application des dispositions du code minier, de la loi portant régime générale des hydrocarbures, du code forestier et des arrêtés afférents à la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires des entreprises minières, de 0,5% de la part du profit oïl du contractant, au titre de contribution au projet de développement communautaire. | Organiser, au Haut Katanga, Lualaba, Haut Uele et Sud Kivu, des ateliers de sensibilisation des Entreprises Minières et des communautés impactées par l'extraction minière sur les arrêtés afférents à la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires des entreprises minières.                                    | Réalisée                     |

| N° | Activités                                                                                                                                                                          | Sous Activités                                                                                                                                                                                                    | Actions à mener                                                                                                                                                                                           | Evaluation<br>Sous Activités |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
|    |                                                                                                                                                                                    | Renforcer les capacités des populations bénéficiaires des paiements des industries extractives sur l'élaboration des cahiers des charges, des plans de développement local et des plans annuels d'investissement. | Mettre à niveau les populations bénéficiaires des paiements des industries extractives sur l'élaboration des cahiers des charges, des plans de développement local et des plans annuels d'investissement. | Non réalisée                 |
| 24 | Organiser des séances de travail avec les Entreprises Publiques (EP) afin de les amener à mieux divulguer les informations requises par les exigences 2.6, 4.5, et 6.2 de la Norme | Tenir des séances de travail avec chaque entreprise publique pour l'amener à renforcer ses divulgations conformément à la Norme.                                                                                  | Tenir des séances de travail à Kinshasa et à Lubumbashi, et élaborer le rapport synthèse.                                                                                                                 | Réalisée                     |
|    |                                                                                                                                                                                    | Tenir des séances de travail avec le ministère du Portefeuille- Ministère des Mines + CAMI pour améliorer et renforcer la divulgation conformément à la Norme sur 2.6 participation d'Etat.                       | Organiser des séances de travail avec les structures Etatiques concernées                                                                                                                                 | Réalisée                     |
|    |                                                                                                                                                                                    | Organiser un atelier regroupant toutes les entreprises extractives publiques, en présence des parties prenantes, en vue d'évaluer leur niveau de divulgation des informations requises par la Norme               | Organiser, à Kinshasa, un atelier d'évaluation du niveau de divulgation des informations requises par la Norme par les EP (4 pers x 5 EP), CTCPM, Ministères Mines et Hydrocarbures, Portefeuille         | Réalisée                     |
|    |                                                                                                                                                                                    | Organiser l'atelier sur la problématique des avances fiscales faites par les EP                                                                                                                                   | Tenir un atelier à Lubumbashi entre les membres du CE et les représentants de la GECAMINES avec la participation des parties prenantes                                                                    | Réalisée                     |
|    |                                                                                                                                                                                    | Organiser l'atelier sur la problématique des avances fiscales faites par les EP                                                                                                                                   | Tenir un atelier à Kinshasa entre les membres du CE et l'IGF, la Cour de Comptes, les Régies financières, le Conseil Supérieur du Portefeuille, le Ministère des Mines, etc..)                            | Réalisée                     |
| 25 | Dresser un état des lieux des réformes engagées dans les entreprises publiques en RDC (Secteur extractif)                                                                          | Organiser, à Kinshasa, un atelier de formation sur la modélisation fiscale d'un projet minier/cobalt                                                                                                              | Frais d'organisation des réunions (location salle 1200\$, Restauration : (35+15)*30\$, Transport part : 10*30, presse 250\$*2, documentation 350, Fournitures : 5*30                                      | Réalisée                     |
|    |                                                                                                                                                                                    | Recruter un consultant pour évaluer le niveau d'exécution des réformes engagées par les entreprises Publiques du secteur extractif.                                                                               | Elaborer les TDR de recrutement du consultant, les soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI                                                                                                           | En cours                     |
|    |                                                                                                                                                                                    | Organiser un atelier avec les pouvoirs publics (Primature, Ministère du Portefeuille, COPIREP, COREF, les EP, CTR, etc.) pour débattre des questions soulevées dans le rapport du consultant.                     | Tenir la réunion à Kinshasa entre les membres du CE et les représentants de la Primature, Ministère du Portefeuille, COPIREP et COREF.                                                                    | Non réalisée                 |

| N°                                                                                                                                                                                            | Activités                                                                                                                                                                                                                                  | Sous Activités                                                                                                                                                                                                       | Actions à mener                                                                                                                                                                                                                | Evaluation<br>Sous Activités |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
|                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                            | Organiser deux réunions d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Consultant sur base des mesures concrètes formulées par les parties prenantes.                                           | Organiser deux réunions d'évaluation de la mise en œuvre effective des recommandations du Consultant (Primature, Ministère du Portefeuille, COPIREP, COREF, les EP, CTR, OSC etc.)                                             | Non réalisée                 |
| <b>Objectif spécifique 2.4. : Renforcer la divulgation des contrats et des informations sur l'octroi et le transfert des licences</b>                                                         |                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                |                              |
| 26                                                                                                                                                                                            | Sensibiliser les parties impliquées dans la divulgation des contrats afin de les amener à mieux appliquer les dispositions légales et de la Norme ITIE                                                                                     | Organiser des ateliers des parties impliquées dans la publication des contrats                                                                                                                                       | Echanger avec les parties impliquées: CTCPM= 4 pers , Min. Portefeuille=4, Min. Hydrocarbures= 4, EP=(9x4=36).                                                                                                                 | Réalisée                     |
| 27                                                                                                                                                                                            | Sensibiliser les parties impliquées dans l'octroi des licences et dans la gestion des registres afin de les amener à mieux appliquer les dispositions légales et de la Norme ITIE                                                          | Tenir des réunions de travail entre le ST et les parties impliquées dans l'octroi des licences et la gestion des registres.                                                                                          | Echanger avec les EP, CAMI et le SG aux Hydrocarbures sur la publication des contrats (2 fois l'an), 16 participants                                                                                                           | Réalisée                     |
| 28                                                                                                                                                                                            | Evaluer avec les parties impliquées dans la divulgation des contrats, l'octroi des licences et la gestion des registres les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions légales et de la Norme ITIE                           | Organiser des ateliers d'évaluation des progrès accomplis dans la divulgation des contrats, de l'octroi des licences et de la gestion des registres                                                                  | Echanger avec les parties impliquées: CTCPM= 4 pers , Min. Portefeuille=4, Min. Hydrocarbures= 4, EP=(9x4=36),CAMI=4, OSC=4.                                                                                                   | Réalisée                     |
| <b>Objectif spécifique 2.5. : S'assurer que les entreprises extractives respectent leurs obligations sociales et environnementales vis-à-vis des populations affectées par l'exploitation</b> |                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                |                              |
| 29                                                                                                                                                                                            | Evaluer régulièrement les réalisations sociales dans les zones affectées par l'activité extractive, ainsi que la mise en œuvre des Plans d'Atténuation & de Réhabilitation (PAR) et des Plans de Gestion Environnementale & Sociale (PGES) | Mener des études dans les zones affectées par l'activité extractive pour évaluer le niveau d'exécution des cahiers de charges ainsi que des PAR et des PGES des entreprises extractives                              | Mener l'étude d'évaluation du niveau d'exécution par les entreprises extractives des cahiers des charges, des plans d'atténuation et de réhabilitation (PAR) ainsi que des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) | Réalisée                     |
|                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                            | Organiser des ateliers de restitution des études d'évaluation menées sur les réalisations sociales et environnementales des entreprises extractives dans les zones affectées par l'extraction minière et pétrolière. | Diffuser auprès des parties prenantes les recommandations des études effectuées                                                                                                                                                | Réalisée                     |
|                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                            | Collecter les données sur les réalisations sociales dans les zones de la Province du Kongo Central affectées par l'exploitation pétrolière                                                                           | Frais de déploiement des Experts dans le Kongo Central                                                                                                                                                                         | Non réalisée                 |
|                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                            | Mener une étude dans les zones affectées par l'activité pétrolière pour évaluer le niveau d'exécution des cahiers de charges ainsi que des PAR des entreprises pétrolières                                           | Recrutement du Consultant                                                                                                                                                                                                      | Non réalisée                 |
|                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                            | Organiser, à Kinshasa, des ateliers de sensibilisation sur les questions liées au changement climatique et à la transition énergétique.                                                                              | Organiser les ateliers                                                                                                                                                                                                         | Non réalisée                 |

| N°                                                                                                                      | Activités                                                                                                                      | Sous Activités                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Actions à mener                                                                                                                                                                                                                                                                | Evaluation -<br>Sous Activités |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>Objectif spécifique 2.6. : Elargir le périmètre de déclaration ITIE à l'artisanat minier et au secteur forestier</b> |                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                |
| 30                                                                                                                      | Sensibiliser les acteurs clés aux problématiques liées à l'exploitation artisanale pour son intégration dans le processus ITIE | Renforcer les capacités des coopératives minières, des centres de négoce, des négociants, du SAEMAPE, des ETD et des Provinces sur l'ITIE, la législation minière et les questions spécifiques au secteur artisanal.                                                                                                       | Organiser des ateliers dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Haut-Katanga, Lualaba, Tanganyika, Kasai Oriental, Ituri, Tshopo, Kwango et Kongo Central pour cartographier les coopératives minières et les autres intervenants dans le secteur minier artisanal. | Non réalisée                   |
|                                                                                                                         |                                                                                                                                | Renforcer les capacités des OSC et des représentants des communautés affectées par l'exploitation artisanale sur l'ITIE, la législation minière, les questions spécifiques au secteur artisanal et sur l'appropriation des bonnes pratiques de gestion des revenus issus de l'artisanat minier et de la redevance minière. | Renforcer les capacités des coopératives, des centres de négoce dans les provinces retenues (9 provinces)                                                                                                                                                                      | Non réalisée                   |
| 31                                                                                                                      | Produire et publier le rapport sur l'artisanat minier                                                                          | <b>Filière 3T et Or</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                |
|                                                                                                                         |                                                                                                                                | Former et accompagner les parties déclarantes à la déclaration à l'ITIE (Coopératives, Centres de négoce, Entités de l'Etat ...) Filière 3T et Or                                                                                                                                                                          | Organiser des ateliers de formation et d'accompagnement des parties déclarantes à la déclaration à l'ITIE                                                                                                                                                                      | Réalisée                       |
|                                                                                                                         |                                                                                                                                | Recruter le consultant pour effectuer l'étude de cadrage et élaborer le rapport sur le secteur minier artisanal, filière 3T & Or                                                                                                                                                                                           | Elaborer les TDR de recrutement du Consultant, les soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI                                                                                                                                                                                | Réalisée                       |
|                                                                                                                         |                                                                                                                                | <b>Filière Cuivre, Cobalt et Zinc</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                |
|                                                                                                                         |                                                                                                                                | Sensibilisation et renforcement de capacités : Renforcer les capacités des coopératives minières, des centres de négoce, des négociants, du SAEMAPE, des ETD et des Provinces sur l'ITIE, la législation minière et les questions spécifiques au secteur artisanal.                                                        | Organiser des ateliers dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba pour sensibiliser les coopératives minières et les autres intervenants sur l'intégration du secteur minier artisanal de la filière Cu, Co, Zn dans le périmètre ITIE                                   | Réalisée                       |
|                                                                                                                         |                                                                                                                                | Recruter le consultant pour effectuer l'étude de cadrage de la filière Cuivre, Cobalt et Zinc.                                                                                                                                                                                                                             | Organiser l'atelier de formation et d'accompagnement des parties déclarantes à la déclaration à l'ITIE                                                                                                                                                                         | Réalisée                       |
|                                                                                                                         |                                                                                                                                | Recruter un Administrateur Indépendant chargé d'élaborer le rapport sur le secteur minier artisanal, filière Cuivre, Cobalt, Zinc ...                                                                                                                                                                                      | Elaborer les TDR de recrutement de l'Administrateur Indépendant, les soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI                                                                                                                                                              | Réalisée                       |
|                                                                                                                         |                                                                                                                                | <b>Filière Diamant</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                |

| N° | Activités                                                                                                                      | Sous Activités                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Actions à mener                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Evaluation -<br>Sous Activités |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
|    |                                                                                                                                | Recruter le consultant pour effectuer l'étude de cadrage de la filière Diamant                                                                                                                                                                                                                                           | Organiser l'atelier de formation et d'accompagnement des parties déclarantes à la déclaration à l'ITIE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | En cours                       |
|    |                                                                                                                                | Recruter un Administrateur Indépendant chargé d'élaborer le rapport sur le secteur minier artisanal, filière Diamant                                                                                                                                                                                                     | Elaborer les TDR de recrutement de l'Administrateur Indépendant, les soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | En cours                       |
| 32 | Sensibiliser les acteurs clés aux problématiques liées à l'exploitation forestière pour son intégration dans le processus ITIE | Renforcer les capacités des opérateurs du secteur forestier (entreprises, les services étatiques centraux, les associations professionnelles, les provinces, les ETD, etc....) sur la Norme ITIE.                                                                                                                        | Organiser des ateliers de sensibilisation du secteur forestier sur la Norme ITIE dans 09 provinces (Kinshasa, Mai-Ndombe, Equateur, Tshuapa, Tshopo, Kwilu, Kwango, Mongala, Sud Ubangi) et cartographier les sources d'informations.                                                                                                                                                                                                          | En cours                       |
|    |                                                                                                                                | Renforcer les capacités des OSC et des représentants des communautés riveraines affectées par l'exploitation du bois sur la Norme ITIE, la législation forestière, les questions spécifiques au secteur forestier et sur l'appropriation des bonnes pratiques de gestion des revenus issus de l'exploitation forestière. | Organiser un atelier de mise à niveau des OSC et des représentants des communautés riveraines affectées par l'exploitation du bois sur la Norme ITIE, la législation forestière, les questions spécifiques au secteur forestier et sur l'appropriation des bonnes pratiques de gestion des revenus issus de l'exploitation forestière dans 09 provinces (Kinshasa, Mai-Ndombe, Equateur, Tshuapa, Tshopo, Kwilu, Kwango, Mongala, Sud Ubangi). | Non réalisée                   |
|    |                                                                                                                                | Encourager et mener un débat citoyen sur l'exploitation des ressources naturelles                                                                                                                                                                                                                                        | Organiser un débat citoyen sur l'exploitation des ressources naturelles et sur son impact sur l'environnement et les communautés riveraines.                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Non réalisée                   |
|    |                                                                                                                                | Mettre en place un Cadastre et un registre forestiers en ligne                                                                                                                                                                                                                                                           | Concevoir des pages dans le site web du Secrétariat Technique de l'ITIE et publier les contrats des concessions forestières (Consultant extérieur)                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Non réalisée                   |
| 33 | Produire et publier le rapport sur le secteur forestier                                                                        | Former et accompagner les parties déclarantes à la déclaration à l'ITIE;                                                                                                                                                                                                                                                 | Sensibiliser les PP déclarantes du secteur forestier sur l'ITIE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Réalisée                       |
|    |                                                                                                                                | 1) Recruter un consultant pour effectuer l'étude de cadrage, Exercices 2020 et 2021                                                                                                                                                                                                                                      | Elaborer les TDR de recrutement du consultant, les soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Réalisée                       |
|    |                                                                                                                                | Recruter un consultant pour effectuer l'étude de cadrage 2022                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Non réalisée                   |

| N°                                                                                                                                                                                                        | Activités                                                                                                                                                                           | Sous Activités                                                                                                                                                                            | Actions à mener                                                                                                                                                                                                                  | Evaluation<br>Sous Activités |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                     | 1) Recruter un Administrateur Indépendant chargé d'élaborer le rapport du secteur forestier Exercices 2020 et 2021                                                                        | Elaborer les TDR de recrutement de l'Administrateur Indépendant, les soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI                                                                                                                | Non réalisée                 |
|                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                     | 2) Recruter un Administrateur Indépendant chargé d'élaborer le rapport du secteur forestier, Exercice 2022                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                  | Non réalisée                 |
| Objectif spécifique 2.7. : Intégrer l'ITIE dans le système de divulgation de l'Etat et des entreprises extractives                                                                                        |                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                  |                              |
| 34                                                                                                                                                                                                        | Sensibiliser et accompagner les structures étatiques et les entreprises à la mise en place des dispositifs de divulgation systématique des informations requises par la Norme ITIE. | Identifier les défis de l'intégration de l'ITIE dans les parties déclarantes (Institutions publiques et Entreprises).                                                                     | Organiser des rencontres avec les parties déclarantes pour déceler les problèmes majeurs de l'intégration de l'ITIE à Kinshasa et dans le Haut-Katanga.                                                                          | En cours                     |
|                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                     | Elaborer une feuille de route de l'intégration qui fera partie intégrante du présent PTT                                                                                                  | Mettre en place une équipe composée des EP et Institutions publiques pour élaborer la Feuille de Route.                                                                                                                          | En cours                     |
|                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                     | Accompagner les administrations à l'acquisition et à la mise en place des outils (équipements) nécessaires à l'intégration                                                                | Assurer l'accompagnement                                                                                                                                                                                                         | Non réalisée                 |
|                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                     | Former les utilisateurs sur la Norme ITIE et le format des données à présenter.                                                                                                           | Organiser, dans 9 provinces (Haut Katanga- Lualaba - Nord Kivu - Sud Kivu - Haut Uélé - Tanganyika- Kasai Oriental - Ituri et Tshopo), les ateliers de mise à niveau des utilisateurs sur le traitement des données à divulguer. | Non réalisée                 |
|                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                     | Accompagner les structures concernées par l'intégration à acquérir les matériels et les logiciels adéquats.                                                                               | Echanger avec les partenaires sur les modalités d'équipement des structures concernées par l'intégration.                                                                                                                        | Non réalisée                 |
|                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                     | Améliorer les fonctionnalités du progiciel TS/L en vue de lui permettre de récupérer systématiquement les données dans ISYS-REGIES                                                        | Recruter un consultant chargé de développer le module REST- Services en vue de récupérer des données dans ISYS-REGIES                                                                                                            | Non réalisée                 |
|                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                     | Organiser les activités d'échanges d'expérience ou des voyages avec les pays de mise en œuvre et ce, avec les structures Etatiques afin d'améliorer la divulgation des données publiques. | Lister les pays de mise en œuvre ayant une forte expérience dans la divulgation des données publiques, formuler la demande d'échanger et prendre en charge les structures concernées                                             | Non réalisée                 |
|                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                     | Faire évaluer par un Expert les progrès réalisés en matière de divulgation systématique.                                                                                                  | Sélectionner un Expert charge de faire l'évaluation.                                                                                                                                                                             | Non réalisée                 |
| Axe Stratégique n°3 : Promouvoir le débat public sur la gouvernance du secteur extractif pour un impact de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC (Exigence 7)                                                 |                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                  |                              |
| Objectif spécifique 3.1. : Renforcer l'engagement des parties prenantes à utiliser les données des Rapports ITIE pour le débat public sur la gestion efficace des revenus issus des ressources naturelles |                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                  |                              |

| N°                                                                                                                                                  | Activités                                                                 | Sous Activités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Actions à mener                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Evaluation<br>Sous Activités |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| 35                                                                                                                                                  | Disséminer le contenu des Rapports ITIE auprès des parties prenantes      | Synthétiser et multiplier les Rapports ITIE. 2020 - 2021                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Produire les synthèses contextualisées et chiffrées du Rapport ITIE 2020 – 2021                                                                                                                                                                                                                  | En cours                     |
|                                                                                                                                                     |                                                                           | Disséminer les Rapports thématiques :<br>1) Revue des états financiers 2019 -2020 ,<br>2) Etude comparative de la contribution fiscale des grands projets miniers<br>3) Rapport sur l'artisanat minier (3 filières)<br>4) Rapport sur les dépenses sociales<br>5) Evaluation de la conformité de l’octroi des droits miniers aux dispositions légales et réglementaires<br>6) Rapport sur le secteur forestier. | Multiplier les rapports thématiques                                                                                                                                                                                                                                                              | Non réalisée                 |
|                                                                                                                                                     |                                                                           | Organiser des conférences-débats sur l'exploitation des ressources naturelles à la lumière des données ITIE                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Animer des conférences-débats dans les universités en faveur du corps académique (4 membres par université) et les points focaux (5 personnes par province) dans 14 villes (Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Kalemie, Kindu, Mbuji-Mayi, Boma, Moanda, Bukavu, Likasi, Sakania Goma, Isiro, Bunia) | Non réalisée                 |
|                                                                                                                                                     |                                                                           | Organiser des activités de vulgarisation du processus ITIE et des données ITIE auprès des populations riveraines pour une prise de conscience de leur participation à la gestion commune des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles.                                                                                                                                                         | Faire impliquer les populations riveraines dans la gestion commune des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles à travers les données ITIE dans 14 villes (Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Kalemie, Kindu, Mbuji-Mayi, Boma, Moanda, Bukavu, Likasi, Sakania Goma, Isiro, Bunia) | Non réalisée                 |
|                                                                                                                                                     |                                                                           | Organiser des rencontres avec les élus (nationaux et provinciaux) et autres parties prenantes en vue de débattre des questions de l'utilisation des données ITIE par le Parlement et de la gouvernance du secteur des ressources naturelles.                                                                                                                                                                    | Organiser des rencontres dans 14 villes (Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Kalemie, Kindu, Mbuji-Mayi, Boma, Moanda, Bukavu, Likasi, Sakania Goma, Isiro, Bunia)                                                                                                                                    | Réalisée                     |
|                                                                                                                                                     |                                                                           | Organiser des conférences débats sur les rapports thématiques élaborés par les consultants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Non réalisée                 |
|                                                                                                                                                     |                                                                           | Elaborer la fiche trimestrielle des activités exécutées par l'ITIE-RDC et programmer des émissions radiotélévisées.                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Elaborer la fiche trimestrielle des activités exécutées par l'ITIE-RDC                                                                                                                                                                                                                           | Non réalisée                 |
| Objectif spécifique 3.2 : Documenter les résultats ainsi que l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC                                          |                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                              |
| 36                                                                                                                                                  | Produire et publier le Rapports annuel d'avancement, Exercice 2021 - 2022 | Publier le RAA 2021 du CN/ITIE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Collecter les activités menées par les PP                                                                                                                                                                                                                                                        | Réalisée                     |
| Axe Stratégique n°4 Préparation de la RDC à la validation de 2025, pour atteindre le niveau de progrès "très élevé" dans la mise en œuvre de l'ITIE |                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                              |

| N°                                                                                                                                                       | Activités                                                                                                                                         | Sous Activités                                                                                                                                                                                  | Actions à mener                                                                                                                                         | Evaluation<br>Sous Activités |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Objectif spécifique 4 : Faire le suivi des recommandations de la validation, des audits du CN/ITIE-RDC et des rapports ITIE                              |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                         |                              |
| 37                                                                                                                                                       | Mettre en place un outil de suivi - évaluation du PTT                                                                                             | Concevoir et adopter un cadre de suivi - évaluation des activités du Plan de travail                                                                                                            | Soumettre à l'adoption du CE, l'outil de suivi-évaluation                                                                                               | Non réalisée                 |
|                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                   | Organiser, à Kinshasa, des ateliers des PP pour évaluer l'exécution du Plan de travail du CN/ITIE-RDC                                                                                           | Organiser les ateliers                                                                                                                                  | Non réalisée                 |
| Axe Stratégique n°5 : Lutte contre la corruption dans le secteur extractif                                                                               |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                         |                              |
| Objectif spécifique 5 : Renforcer les capacités des structures et agences de lutte contre a corruption sur la chaîne de valeur de l'industrie extractive |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                         |                              |
| 38                                                                                                                                                       | Organiser des ateliers de réflexion avec les structures et agences qui œuvrent dans la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux. | Elaborer un programme spécialisé des formations axées sur la chaîne de valeurs des industries extractives au profit des Institutions publiques de contrôle et des Régies Financières de l'Etat. | Elaborer un programme de formation après consultation des Institutions bénéficiaires                                                                    | Réalisée                     |
|                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                 | Recruter des Cabinets spécialisés chargés d'exécuter le programme de formation convenu avec les bénéficiaires et payer les Honoraires                   | Réalisée                     |
|                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                 | Organiser les formations                                                                                                                                | Réalisée                     |
|                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                   | Organiser des ateliers de sensibilisation sur l'utilisation de l'ITIE comme outil de lutte contre la corruption                                                                                 | Organiser, à Kinshasa, un atelier de haut niveau avec les structures de lutte contre la corruption, les organes de contrôle et les représentants des PP | Réalisée                     |

Annexe 4 : Evaluation des recommandations issues du rapportage ITIE et de la dernière validation

| <b>A. Rapports Antérieurs</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                 |                                                                                                                                                        |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>N°</b>                     | <b>Libellé Recommandation</b>                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Activité proposée</b>                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>Intégration dans le PTBA</b> | <b>Statut</b>                                                                                                                                          |
| 1                             | Travailler avec l'Ambassade de Chine en RDC pour une bonne intégration des entreprises à capitaux chinois dans le processus de déclaration à l'ITIIE.                                                                                                                            | Organiser, à Kinshasa, une réunion regroupant l'ITIIE-RDC, l'Ambassade de Chine en RDC et les Représentants des entreprises à capitaux chinois en RDC pour les sensibiliser à la déclaration à l'ITIIE <b>(Ambassade de la Chine en RDC et les entreprises chinoises)</b> | Axe Stratégique 2 : Activité 14 | Non réalisée.<br>Des lettres de demande d'audience ont été adressées à l'Ambassadeur et demeurent sans suite.                                          |
| 2                             | Veiller à la stricte application des dispositions des articles 258 bis alinéa 2 et 285 octies du Code minier ainsi que 414 sexies du Règlement minier relatives au paiement et à la gestion de la dotation de 0,3% pour contribution aux projets de développement communautaire. | <b>(Gouvernement : Ministre des Mines et Ministre des Affaires Sociales)</b>                                                                                                                                                                                              | Prévu à l'activité 23           | Réalisée et le processus d'installation des OS/DOT se poursuit.                                                                                        |
| 3                             | Publier les synthèses des EIES/PGES et le rapport de suivi des engagements environnementaux des opérateurs                                                                                                                                                                       | Faire le suivi auprès de la DPEM, du SGH, de l'ACE, des Ministères de l'Environnement et Développement Durable et Mines                                                                                                                                                   | Axe Stratégique 2               | En cours<br>Activités de concert avec la DPEM, la CTCPM et les entreprises pour convenir de la responsabilité d'élaborer les synthèses à publier.      |
| 4                             | Publier le rapport de suivi des engagements environnementaux des opérateurs miniers                                                                                                                                                                                              | Faire le suivi auprès de la DPEM, du SGH, de l'ACE, des Ministères de l'Environnement et Développement Durable et Mines                                                                                                                                                   | Axe Stratégique 2               | En cours<br>Une étude thématique est prévue pour évaluer                                                                                               |
| 5                             | Instruire les ministres ayant dans leurs attributions respectives les finances et le budget à prendre l'arrêté interministériel attribuant aux provinces productrices, la quotité de 10% des recettes pétrolières de catégorie B revenant aux provinces                          | <b>Faire le suivi (Premier Ministre)</b>                                                                                                                                                                                                                                  | Axe Stratégique 2               | Réalisée.<br>Le texte a été publié (Cf. Arrêté interministériel n° 128/CAB/ME/MIN.BUDGET/ABS/2023 et n° 005/CAB/MIN.FINANCES/2023 du 03 avril 2024)    |
| 6                             | Accélérer le processus de publication, par le Premier Ministre, du Décret portant engagement du Gouvernement à mettre en œuvre l'ITIIE et, par les Ministres sectoriels, de l'Arrêté interministériel portant divulgation de la propriété effective des industries extractives   | Faire le suivi <b>(Premier Ministre et Ministères sectoriels)</b>                                                                                                                                                                                                         | Axe Stratégique 2               | En cours<br>Un projet d'arrêté est élaboré et soumis à la signature du Ministre de Justice en exécution de la Loi n°22/068 du 27 décembre 2022 portant |

## A. Rapports Antérieurs

| N° | Libellé Recommandation                                                                                                                                                        | Activité proposée                                                                                                                                                                                                          | Intégration dans le PTBA | Statut                                                                                                                                                         |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                            |                          | 7 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive promulguée en décembre 2022. |
| 7  | Sensibiliser les entreprises sur les dispositions légales et réglementaires en matière de divulgation de la propriété effective ainsi que sur l'Exigence 2.5 de la Norme ITIE | Assurer le suivi de l'activité en cours d'exécution (Collecte complémentaire)                                                                                                                                              | Axe Stratégique 2        | En cours,<br>Cf. Supra.                                                                                                                                        |
| 8  | Absence systématique de la preuve de blocage du montant relatif à la capacité financière du requérant                                                                         | Tenir des réunions avec le cadastre Minier pour examiner les obstacles au respect strict de la législation minière et envisager la mise en place des mécanismes de suivi systématique de l'application correcte de la loi. | Axe Stratégique 2        | En cours.<br>Le Cadastre Minier est entrain de nettoyer son Registre de droits miniers.                                                                        |
| 9  | Absence systématique de certains documents exigés par la réglementation minière dans tous les dossiers de demandes des droits miniers ou de carrières                         |                                                                                                                                                                                                                            | Axe Stratégique 2        |                                                                                                                                                                |
| 10 | Dépassements des délais réglementaires pour l'instruction des demandes de droits miniers                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                            | Axe Stratégique 2        |                                                                                                                                                                |
| 11 | Dépassements du nombre de carrés maximum pour certaines autorisations de recherche de carrières                                                                               |                                                                                                                                                                                                                            | Axe Stratégique 2        |                                                                                                                                                                |
| 12 | Frais de dépôt payés par le requérant pour un nombre de carrés inférieur à celui octroyé et capacité financière minimum insuffisante                                          |                                                                                                                                                                                                                            | Axe Stratégique 2        |                                                                                                                                                                |
| 13 | Incohérence entre le certificat de recherches et l'arrêté ministériel d'octroi du permis de recherches PR 14731                                                               |                                                                                                                                                                                                                            | Axe Stratégique 2        |                                                                                                                                                                |
| 14 | Absence du prix de cession dans les contrats de cession des titres miniers                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                            | Axe Stratégique 2        |                                                                                                                                                                |
| 15 | Absence des engagements de cession de 10% à l'Etat dans les dossiers d'octroi des permis d'exploitation                                                                       |                                                                                                                                                                                                                            | Axe Stratégique 2        |                                                                                                                                                                |
| 16 | Demandes de titres miniers non conformes aux exigences réglementaires                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                            | Axe Stratégique 2        |                                                                                                                                                                |
| 17 | Mise en place d'un système de registre public des titres d'hydrocarbures                                                                                                      | Assurer le suivi des travaux en cours de mise à jour du site web du Ministère des Hydrocarbures                                                                                                                            | Axe Stratégique 2        | En cours.<br>Le Ministère des Hydrocarbure a recruté un Cabinet pour lui en place un entrepôt des données                                                      |
| 18 | Compléter le registre pétrolier disponible en ligne sur le site de PTIE-RDC en insérant des liens aux Arrêtés ministériels portant prorogation des permis d'exploration.      | Tenir des réunions avec le SGH pour obtenir les Arrêtés ministériels concernés.                                                                                                                                            | Axe Stratégique 2        |                                                                                                                                                                |

## A. Rapports Antérieurs

| N° | Libellé Recommandation                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Activité proposée                                                                                                                                                                       | Intégration dans le PTBA | Statut                                                               |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------|
|    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                         |                          | d'hydrocarbures (DATAWAREHOUSE) et les travaux en cours d'exécution. |
| 19 | Suivre et relancer le Ministère de Portefeuille pour l'application par les entreprises publiques des dispositions réglementaires portant sur l'obligation de publication des états financiers et de l'application de la procédure d'appel d'offres pour les opérations de cession d'actif                         | Tenir des réunions avec le Ministère du Portefeuille (Cabinet et Conseil Supérieur du Portefeuille)                                                                                     | Axe Stratégique 2        | En cours                                                             |
| 20 | Organiser un débat sur :<br>- la nécessité d'adoption d'un modèle de contrat type par nature d'opération.<br>- l'obligation que tous les contrats extractifs soient notariés au Ministère de la Justice                                                                                                           | - Tenir des réunions avec les Administrations des Mines, des Hydrocarbures et de l'Environnement sur la nécessité d'adopter d'un modèle de contrat-type par nature d'opération<br>- N/A | Axe Stratégique 2        | N/A<br>Chaque site, gisement ou puits à ses spécificités propres.    |
| 21 | Dématérialiser systématiquement les notes de débit et les notes de perception pour combattre efficacement le phénomène de doublon et de falsification de ces documents et assurer un archivage numérique des données générées.                                                                                    | Etudier la faisabilité de la dématérialisation systématique dans les administrations en province                                                                                        |                          | Non réalisée                                                         |
| 22 | Organiser de manière régulières les missions conjointes de contrôle des structures habilitées auprès des entreprises minières et contraindre les contrevenants à s'acquitter et apurer leurs arriérés de la redevance minière dans le respect de la répartition fixées par les prescrits légaux et réglementaires | Contrôler et Appliquer le Code minier ainsi que les mesures réglementaires en matière des droits, impôts, taxes et redevances                                                           |                          | En cours                                                             |
| 23 | Renforcer les capacités des Directions des recettes provinciales et des services financiers des ETD pour les doter de l'expertise dans le contrôle de la régularité et de la conformité des opérations de constations et de liquidation de la redevance minière faites par les services d'assiette                | Renforcement des capacités des ordonnateurs, des comptables et de tous autres collecteurs d'impôts, droits, taxes et redevances des ETD.                                                |                          | Non réalisée                                                         |
| 24 | Renforcer et parachever la mise en place des organes locaux de contrôle des finances des ETD et assurer régulièrement les missions de l'ITGF essentiellement dans les ETD bénéficiaires de la quotité de la redevance minière                                                                                     | Terminer la mise en place des organes locaux de contrôle et Former les préposés à la tâche                                                                                              | Axe stratégique 2        | Non réalisée                                                         |
| 25 | Œuvrer à réduire l'écart entre les recettes de la redevance minière recouvrées avec celles constatées et liquidées en renforçant la collaboration entre les divisions provinciales des mines et les Directions des recettes provinciales et les services financiers des ETD et en                                 | Installer les structures et services de contrôle, de collecte et respecter la chaîne des recettes                                                                                       |                          | En cours<br>Etude thématique prévue                                  |

## A. Rapports Antérieurs

| N° | Libellé Recommandation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Activité proposée                                                                                             | Intégration dans le PTBA | Statut                                                                                                                                              |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | parachevant la mise en œuvre des chaînes des recettes provinciales et des ETD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                               |                          |                                                                                                                                                     |
| 26 | Instaurer, en l'absence des organes délibérants locaux, tel que prévus par la Loi Organique N008/016 du 07 Octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées, des mécanismes de contrôle ad hoc au niveau des ETD en mettant en place des comités paritaires dans le but d'assurer le suivi et le contrôle interne pour garantir une gestion transparente et/ou une utilisation rationnelle des revenus issus de la redevance minière | Mettre en place une organisation pour la redevabilité en instaurant des mécanismes de contrôle adaptés        |                          | Non réalisée                                                                                                                                        |
| 27 | Assurer, par les entités bénéficiaires, la transparence pour plus de redevabilité des sommes réellement perçues au titre de la redevance minière et de leur affectation de la manière la plus détaillée possible                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                               |                          | En cours.<br>Les Rapports ITIE renseignent sur la perception et les affectations des sommes collectées au titre de la redevance minière due aux ETD |
| 28 | Encourager la création des Comités Locaux de Développement dans les entités qui en sont dépourvues et renforcer les capacités de celles existantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Installer les comités locaux de développement et renforcer leur capacités en la matière                       | Axe Stratégique 2        | En cours                                                                                                                                            |
| 29 | Respecter les procédures de passation des marchés dans l'attribution des contrats des travaux, biens et services à tout le niveau infranational et assurer la formation en cette matière aux autorités et fonctionnaires intervenant dans ce processus                                                                                                                                                                                                                                        | Installer les cellules de passation des marchés et former les ETD sur les procédures de passation des marchés | Axe Stratégique 2        | En cours.<br>Les cellules de passation des marchés sont installées dans certaines ETD et OS/DOT                                                     |
| 30 | Les provinces ainsi que les ETD doivent publier leurs budgets de sorte à ce que tout le monde puisse certifier la capacité de rétrocession des 10% des recettes pétrolières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Former et amener les provinces et les ETD à la divulgation systématique des données                           | Axe Stratégique 2        | En cours.<br>Un arrêté interministériel a été pris à cet effet.                                                                                     |
| 31 | En complément des dispositions de la LOFIP sur la rétrocession de 10% des recettes pétrolières de catégorie B aux Provinces productrices, prendre les mesures d'application et désigner les organes en charge de la collecte, de la gestion et de la répartition de ces recettes                                                                                                                                                                                                              | Mettre en place les organes responsables en matière de collecte et de gestion de la rétrocession              | Axe Stratégique 2        | Réalisée                                                                                                                                            |
| 32 | Réaliser une étude de cadrage pour intégrer les revenus des ETD dans le périmètre des flux du secteur minier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Recruter un Administrateur indépendant pour produire ce cadrage                                               | Axe Stratégique 2        | Réalisée                                                                                                                                            |
| 33 | Améliorer les pratiques de divulgation des EP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Former et amener les EP à mieux déclarer                                                                      | Axe Stratégique 2        | Réalisée                                                                                                                                            |

## A. Rapports Antérieurs

| N° | Libellé Recommandation                                                                                    | Activité proposée                                                                                                   | Intégration dans le PTBA | Statut                                                                                                                                                                                                         |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 34 | Réévaluer l'étude de faisabilité de Sicominex par un cabinet d'audit indépendant_ SICOMINES               | Recruter un Administrateur indépendant pour réévaluer le Projet                                                     |                          | En cours                                                                                                                                                                                                       |
| 35 | Restructurer le capital social de l'entreprise en fonction des apports réels de chaque associé_ SICOMINES | Tenir compte des apports réels dans la formation du capital social                                                  |                          | Non réalisée                                                                                                                                                                                                   |
| 36 | Renégocier l'avenant n°4 à l'accord du 22/04/2008_ SICOMINES                                              | Mettre sur pied une commission pour réexaminer l'Avenant n°4                                                        |                          | Réalisée, un Avenant n° 5 a été signé.                                                                                                                                                                         |
| 37 | Sélection et la budgétisation des infrastructures restantes_ SICOMINES                                    | Recruter un consultant pour évaluer les infrastructures                                                             |                          | En cours                                                                                                                                                                                                       |
| 38 | Organisation d'un cadre institutionnel pour la sélection des infrastructures_ SICOMINES                   | Mettre en place une commission ad hoc comprenant toutes les parties prenantes                                       |                          | En cours. En exécution de l'Avenant n°5, mise en place d'une Commission ad hoc par le Gouvernement                                                                                                             |
| 39 | Sélection objective des infrastructures_ SICOMINES                                                        | Sélectionner par un ou plusieurs Consultant(s) indépendant(s) les infrastructures                                   |                          | En cours. En exécution de l'Avenant n°5, mise en place d'une Commission ad hoc par le Gouvernement                                                                                                             |
| 40 | Budgétisation conséquente des infrastructures sélectionnées_ SICOMINES                                    | Elaborer un budget qui tient compte de la valeur vénale des infrastructures                                         |                          | En cours. En exécution de l'Avenant n°5, mise en place d'une Commission ad hoc par le Gouvernement                                                                                                             |
| 41 | Amélioration du système de gestion du projet d'infrastructures_ SICOMINES                                 | Mettre en place des mécanismes clairs de gestion des infrastructures                                                |                          | Réalisée<br>Avec la mise en place de l'Agence de Pilotage, de Coordination et de Suivi des Conventions de Collaboration signées entre la République démocratique du Congo et les partenaires privés », (APCSC) |
| 42 | Recadrage de la mission du Maître d'ouvrage délégué_ SICOMINES                                            | Clarifier la mission en indiquant les limites du Maître d'ouvrage délégué                                           |                          | Non réalisée                                                                                                                                                                                                   |
| 43 | Implication des structures spécialisées de l'Etat (structures pérennes du Gouvernement) _ SICOMINES       | Faire impliquer les structures pérennes du gouvernement dûment désignées                                            |                          | Réalisée, Cf. Avenant n°5                                                                                                                                                                                      |
| 44 | Suppression de la pratique des sommes à valoir                                                            | Constater la pratique et la supprimer                                                                               |                          | Réalisée, Cf. Avenant n°5                                                                                                                                                                                      |
| 45 | Signer et publier les projets de textes de gouvernance internes révisés                                   | Assurer le suivi, auprès du CE et du Gouvernement, de la signature et publication des textes de gouvernance révisés | Axe stratégique 1        | En cours                                                                                                                                                                                                       |

## A. Rapports Antérieurs

| N° | Libellé Recommandation                                                                                                                                                                                                  | Activité proposée                                                                                                                                                                                                        | Intégration dans le PTBA | Statut                                                                |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| 46 | Examiner la possibilité de trouver des sources de financement additionnelles : ouverture d'une ligne de crédit auprès d'une banque                                                                                      | Emarger dans une des structures des fonds (FOMIN, Fonds Social, Foner... en tant que quotité pour la transparence;<br>Obtenir l'autorisation du CE et négocier avec les banques une ligne de crédit (découvert bancaire) | Axe stratégique 1        | En cours                                                              |
| 47 | Mettre en place une véritable stratégie de communication avec des moyens techniques et financiers appropriés afin de mieux atteindre le grand public et susciter jusqu'à la base des débats citoyens des rapports ITIE. | Recruter un Consultant pour produire le Plan Stratégique de communication                                                                                                                                                | Axe stratégique 1        | Projet élaboré et en attente des améliorations des parties prenantes. |
| 48 | Tenir compte du rôle très technique du ST de l'ITIE pour garantir aux Experts recrutés un bon niveau de rémunération corrélé avec leur expertise.                                                                       | Prendre une mesure réglementaire y relative par Décret signé par le 1 <sup>er</sup> Ministre                                                                                                                             |                          | En cours                                                              |
| 49 | Sous-traiter la fonction de personnel d'appoint par un bureaux de placement recrutés sur base d'appel d'offres pour garantir les droits sociaux à ce personnel                                                          | Prendre une mesure réglementaire y relative par Décret signé par le 1 <sup>er</sup> Ministre                                                                                                                             |                          | Non réalisée                                                          |

## B. Mesures correctives et recommandations stratégiques issues de la dernière Validation<sup>4</sup>

| N° | Exigence ITIE (2019)                                | Nouvelles mesures correctives et recommandations (Validation (Juillet 2022))                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Suivi dans le Rapport ITIE-RDC 2022 |
|----|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1  | Octrois des contrats et des licences (Exigence 2.2) | En vertu de l'Exigence 2.2.a.iv, la RDC devra veiller à ce que toute évaluation future des écarts non négligeables par rapport aux procédures légales dans le processus d'octroi de licences minières comprenne les octrois et transferts effectués par des entreprises d'État sous forme d'amodiation, de transfert ou d'appel d'offres, selon la pertinence de la période, ainsi qu'une explication des règles déterminant le type de procédure suivi par les entreprises d'État en pratique. Pour renforcer la mise en œuvre, l'ITI ERDC est encouragée à inclure dans son plan de travail les octrois de licences minières, afin de donner suite aux recommandations provenant de l'étude thématique de l'Administrateur indépendant. | Cf. Section 2.2, pages 48 et ss.    |

<sup>4</sup> Le Gouvernement et le Groupe multipartite sont encouragés à prendre en compte ces recommandations et à documenter les réponses du Groupe multipartite à ces recommandations lors du prochain examen annuel des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITI ERDC.

| N° | Exigence ITIE (2019)                 | Nouvelles mesures correctives et recommandations (Validation (Juillet 2022))                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Suivi dans le Rapport ITIE-RDC 2022 |
|----|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 2  | Registre des licences (Exigence 2.3) | Afin de renforcer la mise en œuvre, le ministère des Hydrocarbures est encouragé à mettre à jour son registre en ligne des licences pétrolières, en particulier tout changement intervenu dans le statut des licences – par exemple, une annulation ou un transfert. En conformité avec l'Exigence 2.3.b.ii, le ministère des Hydrocarbures pourrait inclure les coordonnées géographiques de chaque titre minier dans le registre en ligne, en suivant la pratique appliquée sur le site Internet de l'ITI ERDC. Aux termes de l'Exigence 2.3.b.iii, le ministère des Hydrocarbures pourrait également préciser dans son registre des licences les dates de demande. En vertu de l'Exigence 2.3.b.iv, le ministère des Hydrocarbures pourrait enfin inclure les matières premières ciblées, au moins pour les licences en production, dans le registre en ligne des licences pétrolières. Pour promouvoir la compréhension des informations contenues dans le registre en ligne, le ministère est encouragé à inclure les noms des détenteurs et/ou exploitants de licences pétrolières. Pour renforcer la mise en œuvre, le ministère des Mines est convié à publier toutes les données sur les licences minières dans un format ouvert afin de faciliter les recherches et les analyses. | Cf. Section 2.3, pages 56 et ss.    |
| 3  | Contrats (Exigence 2.4)              | Pour renforcer la mise en œuvre et élargir l'accès du public aux contrats extractifs, la RDC est encouragée à établir des bases de données centralisées et régulièrement mises à jour des contrats et licences publiés dans les secteurs minier, pétrolier et gazier, par exemple sur les sites des administrations publiques correspondantes. La RDC pourrait souhaiter renforcer son utilisation du processus ITIE pour évaluer l'efficacité du système de publication des contrats et licences extractifs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Cf. Section 2.4, pages 62-64.       |

| N° | Exigence ITIE (2019)               | Nouvelles mesures correctives et recommandations (Validation (Juillet 2022))                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Suivi dans le Rapport ITIE-RDC 2022 |
|----|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 4  | Propriété effective (Exigence 2.5) | <p>Conformément à l'Exigence ITIE 2.5, depuis janvier 2022, la RDC doit tenir à jour un registre public des bénéficiaires effectifs des personnes morales qui demandent ou détiennent une participation dans une licence ou un contrat de prospection ou d'exploitation de pétrole, de gaz ou de minerais, comportant notamment l'identité de leurs bénéficiaires effectifs, leur niveau de participation, ainsi que des détails sur les modalités de participation ou de contrôle.</p> <p>Toute lacune ou insuffisance significative dans la déclaration des informations sur la propriété effective doit être indiquée, y compris en citant le nom des entités qui n'ont pas soumis, en partie ou en totalité, les informations sur leur propriété effective. Les informations publiques relatives à l'identité des bénéficiaires effectifs devront comprendre le nom, la nationalité et le pays de résidence de ces personnes, et permettre d'identifier toute personne politiquement exposée. Il est également recommandé de divulguer le numéro d'identité national, la date de naissance, l'adresse privée ou professionnelle et les coordonnées. L'ITI ERDC devra évaluer tous les mécanismes existants afin de s'assurer que les informations sur la propriété effective sont fiables et elle conviendra d'une approche garantissant que les entreprises extractives veillent à l'exactitude des informations qu'elles fournissent sur leur propriété effective. Pour atteindre cette cible, la RDC devra demander à tous les détenteurs et les demandeurs de licences extractives de divulguer les informations sur leur propriété effective. La RDC est encouragée à convenir de priorités pour les divulgations sur la propriété effective et à planifier les efforts à déployer dans ce cadre en vue d'obtenir ces données. Par exemple, la RDC pourrait décider de privilégier les divulgations soumises par certains types d'entreprises ou par celles détenant un type donné de licence ou produisant une matière première spécifique, compte tenu des risques associés à la corruption, à l'évasion fiscale ou au contournement des dispositions en matière de participation locale. Ces priorités devront orienter les efforts de sensibilisation auprès des entreprises et leur fournir des conseils. Il est recommandé de publier les divulgations dans un format de données ouvertes, comparables et simples à analyser. La RDC pourrait également envisager d'étendre les divulgations sur la propriété effective à d'autres segments de la chaîne de valeur extractive en amont, par exemple en collectant et en divulguant les informations sur la propriété effective de prestataires de services hors du secteur extractif, afin d'assurer le suivi du respect des dispositions liées au contenu local et de gérer les risques de corruption et d'évasion fiscale.</p> | Cf. Section 2.5, pages 65-68        |

| N° | Exigence ITIE (2019)                                           | Nouvelles mesures correctives et recommandations (Validation (Juillet 2022))                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Suivi dans le Rapport ITIE-RDC 2022 |
|----|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 5  | Participation de l'État (Exigence 2.6)                         | <p>Conformément à l'Exigence 2.6, la RDC devra veiller à ce que les détails concernant tout prêt ou toute garantie de prêt accordé(e) à des entreprises minières, pétrolières et gazières actives dans le pays fassent l'objet d'une divulgation adéquate, y compris la teneur et les conditions du prêt (c'est-à-dire l'échéancier de remboursement et le taux d'intérêt). Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est également encouragée à institutionnaliser et systématiser sa revue de la participation de l'Etat dans le secteur extractif, afin d'améliorer la compréhension des contributions des entreprises d'État à l'économie du pays, que ce soit d'un point de vue financier, économique ou social.</p> <p>Pour renforcer la mise en œuvre, les entreprises d'Etat sont encouragées à publier régulièrement les états financiers audités sur leurs sites respectifs, afin de pouvoir informer le public au sujet des relations financières entre l'État et ses entreprises dans la pratique</p> | Cf. Section 2.6, pages 69 et ss.    |
| 6  | Exploration (Exigence 3.1)                                     | Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à faire en sorte que les activités de prospection majeures dans son secteur extractif fassent l'objet de divulgations systématiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Cf. Section 3.1, pages 82-84        |
| 7  | Production (Exigence 3.2)<br>Exportations (Exigence 3.3)       | <p>Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à s'assurer que la valeur de la production pétrolière et gazière est systématiquement divulguée, en suivant une pratique similaire à celle employée pour le secteur minier.</p> <p>Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à divulguer, par le biais des publications du ministère des Hydrocarbures, les volumes et les valeurs des exportations de pétrole et de gaz, selon des modalités similaires à celles des divulgations ITIE sur le portail de données ouvertes du site Internet de l'ITI ERDC</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Cf. Section 3.2, pages 84-87        |
| 8  | Divulgation exhaustive des taxes et des revenus (Exigence 4.1) | Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC pourra étendre son utilisation des divulgations de données ITIE pour faciliter l'accès aux états financiers audités des entreprises extractives menant leurs activités dans le pays. La RDC est également encouragée à envisager de tirer parti de sa déclaration ITIE « assouplie » pour tester d'autres solutions permettant d'assurer des divulgations exhaustives et fiables des revenus extractifs du gouvernement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Cf. Section 4.1, pages 90 et ss.    |

| N° | Exigence ITIE (2019)                                            | Nouvelles mesures correctives et recommandations (Validation (Juillet 2022))                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Suivi dans le Rapport ITIE-RDC 2022 |
|----|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 9  | Vente des revenus en nature de l'État (Exigence 4.2)            | Pour renforcer la mise en œuvre et le suivi des paiements en nature, la RDC est encouragée à établir un cadre de déclaration en vue de divulguer les futurs paiements en nature provenant de tous les projets miniers, pétroliers et gaziers desquels l'État perçoit des revenus en nature une fois qu'ils entrent en phase de production.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Cf. Section 4.2, page 97            |
| 10 | Fournitures d'infrastructures et accords de troc (Exigence 4.3) | Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC pourra examiner des moyens permettant d'améliorer les divulgations systématiques des informations sur les accords de troc liés à des infrastructures tels que l'accord concernant le projet SICOMINES. La RDC pourrait envisager d'étendre son utilisation des données ITIE pour améliorer la transparence dans les exonérations fiscales liées à l'accord visant le projet SICOMINES.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Cf. Section 4.3, pages 98-100       |
| 11 | Paiements infranationaux (Exigence 4.6)                         | Conformément à l'Exigence 4.6, la RDC devra s'assurer que toutes les entreprises, les directions provinciales des revenus ainsi que les entités territoriales décentralisées (ETD) divulguent leurs revenus extractifs infranationaux, dans le respect des niveaux de fiabilité prévus à l'Exigence 4.9. La RDC devra veiller à ce que le cadre juridique applicable aux différents flux de paiements infranationaux fasse l'objet d'une description publique pour chaque province, afin de garantir l'exhaustivité des divulgations, notamment pour les accords spécifiques visant l'affectation de la redevance minière entre les entités territoriales décentralisées (ETD) et les provinces, ainsi qu'entre les différentes ETD. Le rapprochement des revenus au niveau infranational ne serait réalisable que si l'on connaissait l'identité de leurs récipiendaires effectifs, afin de promouvoir la redevabilité de ces derniers dans la gestion de leurs revenus extractifs. Les paiements devraient être déclarés par entreprise, par entité récipiendaire effective et par projet, le cas échéant. | Cf. Section 4.6, pages 107-109      |

| N° | Exigence ITIE (2019)                                                        | Nouvelles mesures correctives et recommandations (Validation (Juillet 2022))                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Suivi dans le Rapport ITIE-RDC 2022 |
|----|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 12 | Niveau de désagrégation (Exigence 4.7)                                      | Conformément à l'Exigence 4.7, la RDC pourra convenir d'une définition du terme « projet » (licence, contrat et concession), dans le respect de la Norme ITIE, et veiller à ce que soient déclarées au niveau des projets toutes les données financières figurant dans sa déclaration ITIE consacrée aux revenus extractifs du gouvernement qui sont perçus par projet. La RDC devra s'assurer que tous les accords ayant des liens substantiels entre eux ou les accords globaux sont identifiés publiquement et que les données pertinentes concernant chaque entreprise font l'objet d'une ventilation par projet claire. Pour améliorer encore les systèmes du gouvernement et sa capacité à assurer un suivi des paiements par projet, le Groupe multipartite est encouragé à engager les agences gouvernementales chargées de leur collecte. Il pourrait notamment s'agir d'établir s'il convient d'apporter des changements dans les lois ou les instruments et réglementations statutaires tout en s'assurant que de tels changements sont rentables. | Cf. Section 4.7, pages 109-110      |
| 13 | Qualité des données et assurance qualité (Exigence 4.9)                     | En conformité avec l'Exigence 4.9, la RDC devra veiller à ce que les données financières divulguées par les agences gouvernementales soient soumises à des procédures d'assurance qualité solides qui garantissent que les données financières figurant dans les Rapports ITIE de la RDC proviennent de sources régulièrement auditées dans le respect des normes internationales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Cf. Section 4.9, pages 110 et ss.   |
| 14 | Répartition des revenus provenant des industries extractives (Exigence 5.1) | Conformément à l'Exigence 5.1, la RDC devra s'assurer que la gestion de tous les revenus extractifs non-inscrits au budget national sont spécifiquement présentés, y compris, dans la mesure du possible, avec des références aux rapports financiers publiquement accessibles. La RDC devra veiller à ce que sa déclaration ITIE clarifie publiquement la gestion des revenus extractifs non-inscrits au budget national. La RDC devra également veiller à ce que les entreprises et la Banque centrale ou toute autre entité assumant la gestion de revenus extractifs et ne figurant pas dans le budget national donnent une présentation cohérente de la gestion de ces fonds comprenant des données désagrégées, avec une référence aux rapports financiers publiquement accessibles, le cas échéant.                                                                                                                                                                                                                                                    | Cf. Section 5.1, pages 134-137      |

| N° | Exigence ITIE (2019)                                  | Nouvelles mesures correctives et recommandations (Validation (Juillet 2022))                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Suivi dans le Rapport ITIE-RDC 2022 |
|----|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 15 | Transferts infranationaux (Exigence 5.2)              | Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à établir un mécanisme systématique pour assurer que les autorités provinciales et décentralisées soumettent une divulgation ponctuelle des transferts infranationaux des revenus extractifs, conformément à l'Exigence 5.2. Le gouvernement et les partenaires de développement sont encouragés à poursuivre et à accroître l'appui qu'ils apportent au renforcement des capacités des autorités provinciales et décentralisées en matière de gestion financière, ainsi que leur soutien aux initiatives pertinentes de la société civile et des médias, en vue de promouvoir une redevabilité dans la gestion des revenus extractifs transférés à ces provinces.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Cf. Section 5.2, page 138           |
| 16 | Gestion des revenus et dépenses (Exigence 5.3)        | Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à divulguer publiquement des informations ponctuelles sur les dépenses financées par les revenus extractifs. La RDC, et en particulier le ministère du Budget, est encouragée à divulguer publiquement des informations sur les hypothèses budgétaires et sur les prévisions concernant la production, les prix des matières premières et les revenus pour le secteur extractif.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Cf. Section 5.3, pages 139 et ss.   |
| 17 | Dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1) | Aux termes de l'Exigence 6.1, la RDC devra veiller à la divulgation publique des dépenses sociales significatives des entreprises ainsi que l'exige la loi, y compris les conditions d'accords de développement communautaire prévus par la loi, ou le contrat avec le gouvernement qui régit les investissements dans le secteur extractif. Lorsque le bénéficiaire d'une dépense sociale obligatoire est un tiers – c'est-à-dire, une agence non gouvernementale –, son nom et sa fonction doivent être divulgués. Si des paiements versés par des entreprises extractives au gouvernement sont liés à l'environnement et sont considérés comme significatifs, ils devront faire l'objet d'une divulgation exhaustive, conformément à l'Exigence 6.1.b. Lorsque l'ITI ERDC convient que des dépenses sociales et environnementales discrétionnaires et des transferts sont significatifs, elle est encouragée à élaborer un processus de déclaration en vue d'atteindre un niveau de transparence équivalent à celui de la divulgation des autres paiements et flux de revenus. | Cf. Section 6.1, pages 145 et ss.   |

| N° | Exigence ITIE (2019)                                          | Nouvelles mesures correctives et recommandations (Validation (Juillet 2022))                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Suivi dans le Rapport ITIE-RDC 2022 |
|----|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 18 | Dépenses quasi budgétaires (Exigence 6.2)                     | <p>En conformité avec l'Exigence 6.2, la RDC est tenue d'élaborer un processus de déclaration ITIE pour les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État, dans le but d'atteindre un niveau de transparence analogue à celui qui s'applique aux autres paiements et flux de revenus et d'y inclure les filiales ainsi que les contrats de partenariat des entreprises d'État.</p> <p>Ces divulgations devront couvrir toutes les dépenses sociales publiques des entreprises d'État aux revenus significatifs, notamment les prêts et les avances fiscales au profit de l'État, qui ont été engagées en dehors du processus budgétaire du gouvernement national.</p> | Cf. Section 6.2, pages 150          |
| 19 | Contribution du secteur extractif à l'économie (Exigence 6.3) | Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC pourrait envisager d'assurer la publication régulière d'estimations sur les activités extractives informelles (notamment par rapport au PIB) sur les portails du gouvernement, de manière similaire aux estimations sur la production publiées par le ministère des Mines et de la Géologie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Cf. Section 2.1.7, pages 46-47      |
| 20 | Impact environnemental (Exigence 6.4)                         | En conformité avec l'Exigence 6.4, la RDC est encouragée à renforcer son utilisation de la déclaration ITIE pour divulguer les dispositions juridiques et les règles administratives pertinentes concernant la gestion de l'environnement et le suivi des projets extractifs, ainsi qu'à examiner les pratiques réellement appliquées relativement aux mécanismes d'application des processus de gestion environnementale et administrative.                                                                                                                                                                                                                              | Cf. Section 6.4, pages 154-155.     |